



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 20-2022 - Budget de l'année 2023

Commission des finances - séance du 8 novembre 2022 :

Membres avec droit de vote:	Nathalie Bernheim, Jean-Denis Briod (président), Jean-Marie Marlétaz, Roger Zimet, Guillaume Roy, Anne Schranz, Robin Carnello, Jean-Robert Chavan, Michel Godart, Carlos Guillen, André Ogay, Léo Ferrari, Bertrand Yersin
Membres suppléants :	Evelyne Campiche Ruegg, François Logoz, André Stehlin
Excusés :	Steve Marion (suppléant), Paul-Emile Marchand (suppléant), Gérald Cuhe (délégué de la Commission de gestion)
Représentants de l'exécutif :	
Municipalité :	Gil Reichen
Administration :	Claude-Alain Chuard, , Philippe Steiner, Maria Parracho, Cédric Bonzon

Membres votants : 13
Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7

Préambule

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 8 novembre pour examiner le budget 2023 de la Commune de Pully ; elle a pu bénéficier des participations actives de Monsieur le Syndic G. Reichen et de Monsieur le Chef de service C.-A. Chuard, qui sont ici remerciés pour leur apport aux travaux de la Commission. Madame Maria Parracho ainsi que Messieurs Philippe Steiner et Cédric Bonzon s'étaient également aimablement mis à disposition de la Commission.

Comme les autres années, la COFIN avait au préalable constitué cinq sous-commissions, une par direction, lesquelles avaient pour mission d'examiner le budget de chacun des dicastères et de fournir un rapport sur les résultats de leurs analyses.

Les rapports de ces sous-commissions figurent en annexes au présent rapport et ont tous conclu à l'approbation sans réserve par la COFIN des budgets des cinq directions.

Etude du préavis

Résultat - chiffres clés

	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
Total charges "maîtrisables"	60 153 398	58 834 580	56 869 893	57 157 267	60 165 500	69 702 900
Total autres charges	18 008 696	20 635 993	16 815 547	17 892 645	19 422 400	22 055 100
Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités	81 994 817	91 523 701	89 884 974	89 212 944	90 313 300	95 754 200
TOTAL CHARGES	160 156 911	170 994 274	163 570 414	164 262 855	169 901 200	187 512 200
REVENUS						
Total des revenus fiscaux	99 207 453	102 836 225	98 246 280	106 644 499	105 905 900	106 098 400
Total revenus non fiscaux	44 592 458	46 282 760	44 337 676	44 189 315	45 978 500	54 599 800,00
TOTAL REVENUS	158 193 167	160 257 855	156 728 283	163 287 879	163 583 600	173 227 400
RESULTAT	- 1 963 744	- 10 736 419	- 6 842 130	- 974 977	- 6 317 600	- 14 284 800
Marge d'autofinancement	981 453	- 1 866 737	- 4 907 730	3 638 216	320 000	- 6 610 900
Equivalent Plein Temps (ETP)	176,55	178,85	178,90	178,65	180,35	184,4

Depuis 2018 , les résultats de la Ville de Pully sont largement déficitaires, principalement en raison de l'explosion des charges ne dépendant pas exclusivement des décisions des organes de notre Commune, qui passent de CHF 82 millions en 2018 à CHF 95,8 millions au budget 2022.

Le budget 2023 ajoute à ces causes structurelles, qui échappent à notre contrôle, les conséquences de la reprise de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêts et de la crise énergétique. En fonction des précisions apportées dans le présent rapport, la perte attendue pour 2023 pourrait s'approcher de CHF 15 millions alors que la marge d'autofinancement pourrait flirter avec la barre des CHF 7 millions négatifs.

Le cumul de déficits de cet ordre ne sera pas supporté longtemps, leur conséquence étant une marge d'autofinancement insuffisante, voire négative comme anticipé en 2023, débouchant sur un épuisement de nos liquidités et une forte augmentation de l'endettement pour financer le ménage courant et le 100% des investissements. Les emprunts devraient ainsi passer de 134,4 millions au 1^{er} janvier 2022 à 154 millions au 31 décembre 2022, puis à CHF 170-175 millions à fin 2023, alors que la trésorerie de la commune devrait passer de CHF 18,3 millions au 1^{er} janvier 2022 à environ CHF 5 millions au 31.12.2022, laissant peu de marge de ce côté-là pour l'avenir.

Analyse des charges

	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023	Elimination impact achat/vente
CHARGES MAÎTRISABLES							
Autorités personnel	30 150 503,75	30 135 495,94	30 255 242,36	30 182 921,14	30 925 500,00	32 066 500	
Biens, services, marchandises	23 061 249,71	21 633 663,55	20 837 562,31	21 002 199,96	22 443 100,00	30 995 200	- 6 763 000,00
Aides et subventions	6 941 644,88	7 065 420,99	5 777 088,13	5 972 145,70	6 796 900,00	6 641 200	
Total charges "maîtrisables"	60 153 398	58 834 580	56 869 893	57 157 267	60 165 500	69 702 900	62 939 900

Après une relative stabilité depuis 2018, les charges maîtrisables affichent une progression importante. Pour pouvoir comparer les chiffres du budget 2023 avec les années antérieures, il faut éliminer l'impact du nouveau mode de commercialisation directe de l'électricité (voir communication au conseil communal no 06-21 https://www.pully.ch/media/2333488/c_06-2021.pdf et page 7 du présent rapport). Corrigées du coût de l'achat d'électricité destinée à la revente et des charges administratives y-relatives, les charges maîtrisables atteignent CHF 63 millions, en hausse de CHF 2,8 millions par rapport au budget 2022 et d'environ CHF 6 millions par rapport aux exercices 2019 et 2020, certes marqués par la pandémie.

Ces augmentations sont dues pour l'essentiel à la progression des charges de personnel et à celle du coût l'énergie comme expliqué dans le préavis municipal.

La COFIN a adhéré sans réserve aux propositions de réadaptations des salaires (indexation partielle à l'évolution de l'IPC, augmentation statutaire et réduction du temps de travail de 41,5 à 41 heures/semaine). Elle considère que le personnel de l'administration doit être correctement rémunéré dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui doit, quant à elle, être mieux contenue à l'avenir.

La COFIN préavis dans ce sens également positivement à l'amendement annoncé en séance du 8 novembre par la Municipalité (oui : 7 / non : 2 / abstentions : 4) pour financer la pleine indexation (3,3%) de la rémunération du personnel fixe communal à l'indice IPC au 31 octobre 2022. Cette indexation de 3,3% sera obtenue par l'indexation déjà prévue au budget

(1%), la réduction de 30 minutes du temps de travail hebdomadaire (1,2%) et l'indexation supplémentaire de 1,1% qui fera l'objet de l'amendement municipal. Le coût de cette indexation supplémentaire de 1,1%, charges sociales comprises, est de CHF 265'584. La série d'amendements qui seront proposés par la Municipalité à propos des charges salariales des différents services totaliseront pour leur part CHF 153'700 ; les lignes budgétaires n'augmentant pas de plus de CHF 5'000.- du fait de cette indexation supplémentaire ne sont en effet pas amendées, suivant en cela la pratique municipale en matière de demandes de crédits supplémentaires.

Les charges maîtrisables figurant au budget ne contiennent pas encore les charges d'exploitation liées à l'exploitation des locaux scolaires urgents, estimées à CHF 273'000 (préavis 23-2022). La Municipalité a annoncé vouloir inclure ces charges et l'augmentation correspondante du personnel de 0,34 ETP dans la demande de crédits supplémentaires 2023, 1^{ère} série.

Ces deux éléments totalisant CHF 0,5 million ne sont pas compris dans le résultat budgété de CHF - 14,3 millions qui passerait ainsi théoriquement à CHF -14,8 millions

La Commission des finances disait dans son rapport consacré au budget de l'an dernier qu'elle jugeait le niveau des charges maîtrisables de CHF 60 millions « acceptable pour maintenir le niveau de services à la population », mais « qu'elle attendait à l'avenir une stabilisation voire, pour une partie de ses membres, l'amorce d'une décrue ». Le budget 2023 va dans une toute autre direction qui, si elle devait se poursuivre en 2024, nécessitera des mesures fortes. De nombreux membres de la Cofin considèrent que la situation ne pourra pas être maîtrisée sans des réformes fondamentales portant sur l'organisation de l'administration et la priorisation de l'allocation de ses ressources.

Nombre de ses membres appellent ainsi de leurs vœux une réduction de la masse salariale et des coûts dans le cadre d'un plan de restructuration sous la responsabilité de l'exécutif. Dans cette optique, ces membres de la COFIN se sont abstenus de procéder eux-mêmes à des choix se reflétant dans des amendements ligne par ligne du budget. De même, des activités non essentielles doivent selon eux être remises en question. Nombre des membres de la COFIN observent par exemple que l'exploitation viticole présente un déficit chronique (même sans charge d'amortissement de la nouvelle cave inaugurée en 2017) qui n'est plus admissible dans les circonstances actuelles. Une proposition d'amendement de réduction de la masse salariale de la vigne (postes 330-3011 et 330-3030) a été écartée de justesse (6 pour, 4 contre, 3 abstentions - majorité absolue 7), la balle étant remise dans le camp de la Municipalité pour supprimer à court terme cette source de pertes commerciales.

	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
CHARGES NON MAÎTRISABLES						
Intérêts passifs	670 242	627 441	736 820	825 387	1 085 800	1 852 000
Amortissements	6 240 464	5 971 161	5 337 244	6 164 648	7 757 700	8 966 600
Attribution fonds et financements	531 868	4 222 002	879 726	487 039	847 500	455 600
Imputations internes	10 566 122	9 815 389	9 861 756	10 415 570	9 731 400	10 780 900
Total autres charges	18 008 696	20 635 993	16 815 547	17 892 645	19 422 400	22 055 100
Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités	81 994 817	91 523 701	89 884 974	89 212 944	90 313 300	95 754 200

Les intérêts passifs sont estimés sur la base d'un endettement de l'ordre de CHF 170 millions sur l'ensemble de l'exercice et d'un taux d'intérêts moyen de 2% sur les nouveaux emprunts, ce qui est assez prudent compte tenu des taux négociés en novembre pour de nouveaux emprunts. Pour mémoire, le taux moyen pour les emprunts actuels est de 0,58%.

Les amortissements suivent le volume des investissements à amortir qui augmente.

La principale hausse provient des charges relatives aux remboursements, participations et subventions en faveur de collectivités.

	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
Remb., part. et subv. à des collectivités	81 994 817	91 523 701	89 884 974	89 212 944	90 313 300	95 754 200
Services intercommunaux (Sécurité, STEP, etc)	10 825 200	11 035 693	11 472 182	10 766 826	11 618 900	11 024 100
Alimentation fonds de péréquation	26 192 891	28 776 340	28 410 657	29 899 570	28 279 200	30 887 800
Charges cantonales facturées	44 976 726	51 711 668	50 002 135	48 546 548	50 415 200	53 842 300
<i>Facture sociale</i>	34 691 756	40 660 649	39 138 925	36 857 359	37 361 200	38 213 600
<i>Réforme policière</i>	1 692 066	1 772 401	1 820 710	1 840 709	1 909 300	1 963 600
<i>Participation TL et transport régional</i>	8 339 666	9 028 821	8 791 749	9 602 645	10 854 000	13 393 600
<i>Divers</i>	253 239	249 797	250 751	245 836	290 700	271 500

Ce poste subit une augmentation très importante d'autant plus que le décompte 2021 des péréquations nous est favorable à hauteur de CHF 5 millions, ce qui diminuera d'autant la charge budgétée en 2022 qui devrait ainsi être proche de CHF 85-86 millions au lieu de CHF 90,3 millions.

Les principaux postes en augmentation sont ainsi les transports publics dont la facture progresse de plus de 60% en 5 ans, et les charges péréquatives dont la composition et le coût net sont les suivants, compte toujours non tenu du retour de CHF 5 millions du décompte 2021:

	2018	2019	2020	2021	B22	B23
<i>Alimentation fonds de péréquation</i>	26 192 891	28 776 340	28 410 657	29 899 571	28 279 200	30 887 800
<i>Retour fonds de péréquation</i>	- 13 068 308	- 13 513 102	- 13 264 442	- 13 785 500	- 13 537 600	- 14 366 400
<i>Retour dépenses thématiques</i>	- 1 667 977	- 2 828 409	- 2 230 067	- 2 175 822	- 2 358 700	- 2 491 600
Montant net péréquation directe	11 456 606	12 434 829	12 916 148	13 938 249	12 382 900	14 029 800
Financement facture sociale	34 691 756	40 660 649	39 138 925	36 857 361	37 361 200	38 213 600
Réforme policière	1 692 066	1 772 401	1 820 710	1 840 709	1 909 300	1 963 600
Total charges péréquatives	47 840 428	54 867 879	53 875 783	52 636 319	51 653 400	54 207 000

Ce sont ainsi 44,8 points d'impôts sur 61 (73,4%) qui sont prélevés par le Canton pour les charges péréquatives et les transports publics.

La Commission des finances soutient la Municipalité dans ses démarches politiques et juridiques visant à initier et à accélérer une réforme d'un système qui, à force de « raponses », arrive à bout de souffle avec des dysfonctionnements mis en évidence par la mésaventure de la Commune de Perroy qui, au bénéfice d'une recette fiscale exceptionnelle

de CHF 5 millions en 2021, a vu la valeur de son point d'impôt s'envoler avec pour conséquence une augmentation de CHF 5,5 millions de ses charges péréquatives en 2021!

Le Conseil d'Etat a demandé en septembre dernier au Grand Conseil de prolonger d'un an le délai de traitement de l'initiative SOS Communes en s'engageant sur le calendrier suivant : 1) Automne 2022 - entame des consultations avec les associations de communes en vue de proposer un nouveau système de péréquation intercommunale et de financement de la facture sociale / 2) Accord de principe avec les assoc. de communes au terme du 1^{er} trimestre 2023 - puis élaboration d'un contre-projet à l'initiative / 3) automne 2023 : traitement de l'initiative et du contre-projet par le Grand-conseil / 4) 1^{er} semestre 2024 : votation populaire sur l'initiative et le contre-projet / 5) janvier 2025 : entrée en vigueur du système retenu.

Ce calendrier est ambitieux et montre que l'on ne peut pas attendre la mise en place d'un nouveau système des péréquations pour agir sur nos autres coûts.

Ce calendrier pourrait également bouger en fonction du résultat des recours déposés au Tribunal fédéral contre les décomptes finaux des péréquations 2019-2020-2021.

Analyse des revenus fiscaux

	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
REVENUS FISCAUX						
Impôts revenu-fortune	75 244 746	83 984 275	76 547 497	76 860 205	82 310 000	81 300 000
Impôts sociétés	6 732 633	4 386 873	8 047 036	14 832 832	7 380 000	9 450 000
Impôt foncier	3 364 381	3 468 655	3 696 803	3 727 357	3 700 000	3 800 000
Droits de mutation	4 298 914	3 501 253	4 021 808	4 347 950	4 000 000	4 300 000
Impôts succession/donations	7 019 321	4 380 266	1 762 846	2 095 408	4 500 000	2 500 000
Impôts sur chiens et taxes	51 200	62 700	61 950	67 950	63 000	68 000
Total revenus fiscaux communaux	96 711 195	99 784 023	94 137 940	101 931 703	101 953 000	101 418 000,00
Imp. Gains Immobiliers	2 462 791	2 027 511	3 175 239	3 076 179	3 200 000	3 100 000
Taxe CO2			12 586	6 858	752 900	
Compensation RIE3	33 467	1 024 691	920 516	1 629 758		1 580 400
Part à des recettes cantonales non affectées	2 496 258	3 052 202	4 108 341	4 712 796	3 952 900	4 680 400
Total des revenus fiscaux	99 207 453	102 836 225	98 246 280	106 644 499	105 905 900	106 098 400

Les impôts sur les revenus des personnes physiques sont estimés sur la base des acomptes facturés en 2021 majorés de 4% en partant de l'idée que les revenus des contribuables seront indexés à l'IPC. La Commission des finances a pris acte de cette approche, certains de ses membres estimant cette prévision optimiste compte tenu notamment du fait que les rentrées fiscales estimées en novembre pour 2022 sont très fortement en retard (env. CHF 7 millions) par rapport au budget et que l'indexation des revenus ne bénéficiera certainement pas à l'ensemble des contribuables, à commencer par les nombreux rentiers

et indépendants. Les impôts dits « aléatoires » (droits de mutation, impôts sur les successions et donations) sont estimés sur la base des années antérieures.

Sans rouvrir le débat sur l'Arrêté d'imposition, quelques membres de la COFIN ont insisté sur le fait que l'assainissement des finances communales devra également passer par des hausses d'impôts.

Analyse des autres revenus

	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
AUTRES REVENUS						
Patentes et concessions	25 072	26 265	25 750	26 209	26 000	26 000
Revenus du patrimoine	7 642 474	7 597 846	7 457 940	7 346 638	8 098 400	7 823 900
Taxes	20 566 902	20 250 123	19 438 883	19 161 515	20 049 800	28 116 300
autres	16 274 530	18 113 567	17 252 863	17 501 731	17 617 100	18 448 100
Autres subventions	83 481	294 959	162 240	153 222	187 200	185 500
Total revenus non fiscaux	44 592 458	46 282 760	44 337 676	44 189 315	45 978 500	54 599 800,00

Les autres revenus n'appellent pas de commentaires particuliers de la part de la Commission des finances autre que le rappel que le poste « taxes » comprend le produit de la vente de l'électricité aux abonnés pour un montant de CHF 7'299'000.-

Le compte d'exploitation de ce commerce de l'électricité par notre Commune se décompose comme suit :

Rubrique	Compte d'exploitation de la commercialisation directe de l'électricité	
Taxes	Produits de la vente	7 299 000
Achats biens et services	Achats	- 6 445 000
	Marge 1	854 000
	Frais de gestion (Romande énergie)	- 318 000
	Frais divers (communication)	- 5 000
	Charges internes DTSI	- 4 000
	Prélèvements sur fond d'égalisation	9 000
	Bénéfice	536 000

Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement sera négative à hauteur d'un montant proche de CHF 7 millions compte tenu des ajustements au budget d'ores et déjà connus.

Compte tenu de cette réalité qui fera emprunter pour financer le ménage courant et les investissements nets prévus, la dette devrait se situer autour de CHF 170/175 millions à fin 2023.

La situation exige une grande prudence et une priorisation stricte des investissements.

Budgets détaillés des cinq directions de l'administration communale

Ces budgets ont été examinés attentivement par cinq sous-commissions constituées par la Commission des finances. Il est renvoyé à leurs rapports figurant en annexe et qui concluent chacun à l'approbation du budget de la direction analysée.

Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 131'800.-, n'appelle pas de commentaire.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande à une large majorité (10 voix pour, 0 contre, 3 abstentions) au Conseil communal de Pully d'approuver les conclusions du préavis 20-2022 suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

Vu le préavis municipal No 20-2022 du 26 octobre 2022,

Vu le rapport de la Commission des finances,

Décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2023 dont le résumé est le suivant

○ Total des charges	CHF 187'512'200.00
○ Total des revenus	<u>CHF -173'227'640.00</u>
○ Excédent de charges	<u>CHF -14'284'800.00</u>

après

○ Amortissements	CHF 8'366'600.00
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 455'600.00
○ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF -1'748'300.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2023 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 12 novembre 2022

Pour la Commission des finances :



Jean-Denis Briod, président



Commission des finances

Préavis No 20-2022 - Budget de l'année 2023
Rapport de la sous-commission chargée du budget de
la Direction de l'Administration Générale, des Finances et
des Affaires culturelles

Membres: Carlos Guillen (rapporteur), Nathalie Bernheim, Léo Ferrari

Représentant de l'exécutif :

Municipalité :

Gil Reichen

Administration :

Claude-Alain Chuard

Le groupe a travaillé par échanges de courriels, il a fait part de ses questions à M. Claude-Alain Chuard qui a centralisé les réponses des divers services intéressés et nous a informé à notre entière satisfaction.

L'analyse du groupe a porté sur les pages 1 à 12, sauf sous-chapitre 17, pages 13 à 16 et page 43 du budget.

Les questions et demandes de compléments d'information suivantes ont été traitées :

- 1. 13 Service du personnel, 130 3011 sous remarques « diminution de pourcentage » explications récurrentes sur d'autres positions.**

Cela veut simplement dire qu'un collaborateur a demandé à baisser son taux de travail(en l'occurrence la spécialiste RH passe de 100% à 90%). Les diminutions de taux sont acceptées dans le cadre d'une réorganisation ou lorsqu'on peut compenser avec du personnel auxiliaire(ce qui est le cas puisqu'on a une légère augmentation au 130.3012) .

2. 13 Service du personnel, 3050.01, perte de gain maladie CHF 200.000.- 25% de plus que les comptes 2021. Raisons de l'augmentation ?

Nous avons eu effectivement une hausse de nos taux due à une sinistralité relativement importante (plusieurs maladies longue durée ces dernières années). Le taux a passé de 1.490 à 1.670, ce qui explique l'augmentation. Nous avons pas reçu les chiffres pour 2023 mais nous nous attendons à une hausse. Nous avons pris une marge aussi à cause de la hausse de la masse salariale mais nous avons compté assez large.

3. 13 Service du personnel 3070, retraites complémentaires CHF 100.000, par rapport aux CHF 80.000.- de 2021. Raisons de l'augmentation ?

Nous avons plusieurs collaborateurs qui ont choisi de prendre, une retraite, anticipée d'une année ou deux. Par conséquent, les deux années à venir seront en augmentation par rapport aux rentes actuelles puis les rentes vont diminuer car il y a de moins en moins de gens qui peuvent prendre des rentes anticipées. Dès 2025, nous devrions être à nouveau autour de CHF 90.000.-, avec une baisse jusqu'à CHF 60.000.- à la fin de la législature.

4. 14 Affaires générales, 3189, frais divers et 4272. Pourquoi ne pas porter les frais dus au vandalisme en diminution de la redevance de la SGA ?

Les principes de comptabilité ne nous permettent pas de compenser des charges par des revenus et l'inverse (principe de non compensation). Ceci veut dire que nous avons l'obligation de comptabiliser les montants au brut et non au net

5. 14 Affaires générales, 140.3520. Participation de notre commune à Lausanne Région. Comment est calculée la participation ?

Le budget de Lausanne Région, approuvé par l'Assemblée générale est réparti entre les communes membres au prorata de leur nombre d'habitants.

- 6. 152 Sociétés locales, 3653, nouveau soutien au Sauvetage de Pully pour son fonctionnement. Dispose-t-on d'un budget de fonctionnement base pour cette société, portant sur plusieurs exercices et un plan de renouvellement et d'entretien des installations, ou s'agit-il d'imprévisibles, et dans l'affirmative lesquels ?**

Au début de l'année 2022, le Sauvetage de Pully a demandé à la Municipalité un soutien annuel pour assurer son bon fonctionnement. Les activités du sauvetage sont toutes bénévoles et il n'a pas le droit de facturer ses interventions. La Municipalité a considéré que les arguments avancés par le Sauvetage étaient légitimes et justifiaient un soutien de CHF 10.000.- par année, en plus du montant versé pour la licence de canal radio d'urgence (CHF 3.000.-).

- 7. (Hors de notre mandat) 172 Port de plaisance ,3147 entretien du port, hausse importante par rapport au budget 2022 et 2021,. Dispose-t-on d'un plan d'entretien et de renouvellement dans le temps ?**

Il n'y a pas de plan d'entretien du port mais un suivi quotidien des installations. Nous effectuons uniquement les travaux absolument nécessaires en fonction des observations faites (sur terre et sous l'eau). Il faut aussi relever que nous avons fait très peu de travaux en 2021 et 2022. En 2023, nous devons remplacer le ponton devant la SISL (sauvetage) car celui-ci menace de couler. Enfin, et pour rappel, nous avons réalisé une étude pour la rénovation du port car l'ensemble des installations sont obsolètes (plus de 40 ans). Nous limitons donc nos travaux au strict nécessaire dans l'attente de la mise en œuvre de ce projet, horizon 5 à 7 ans.

- 8. 174 Centre sportif Rochettaz, entretien d'un terrain de football synthétique. Peut-on nous informer sur le coût d'entretien d'un terrain synthétique par rapport à du gazon naturel. Dispose-t-on de ces informations ?**

L'entretien d'un terrain en gazon synthétique coûte CHF 20.000.- par an. L'entretien du gazon naturel actuel coûte CHF 44.000- par an. Il faut

relever qu'il s'agit d'un ancien contrat avec notre prestataire et que les frais de tontes sont très avantageux. Si nous devions changer de prestataire, le montant de l'entretien augmenterait de CHF 20.000.- environ.

- 9. 154 Théâtre de l'Octogone, 154.3040, cotisations à la caisse de pension, progression bien plus importante que le poste 154.3011, Traitement du personnel (hausse de 18 % et 23% pour les cotisations contre une hausse de 1% pour le traitement du personnel) qu'est-ce qui explique cela ?**

L'année passée, une cotisation d'un collaborateur n'a pas été comptée par erreur et nous avons corrigé cela sur 2023 (on voit d'ailleurs dans le comptes que le montant 2021 est semblable à celui de 2023).

Un grand merci pour les réponses donnés par M. Claude-Alain Chuard et les services concernés dans les meilleurs délais.

Le groupe relève la qualité de l'ensemble de la présentation budgétaire et des explications fournies.

Pully , le 8 novembre 2022.

Pour le groupe, le rapporteur :
Carlos Guillen



Commission des finances

**Préavis No 20-2022 - Budget de l'année 2023
Rapport de la sous-commission chargée du budget de la
Direction des Domaines Gérances et Sports**

Séance(s) : 7 novembre 2022

Membres : André Ogay - Rapporteur
Evelyne Campiche Ruegg
André Stehlin
Steve Marion - Excusé et Démissionnaire

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Lydia Masméjean
Administration : Sébastien Cornuz - Chef de service

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et préparé ses questions. Nous les avons soumises à Monsieur Sébastien Cornuz, chef de service de la Direction des domaines, gérances et sports.

Nous nous sommes réunis à la Maison Pulliérane, le lundi 7 novembre 2022, en la présence de Madame la Municipale, Lydia Masméjean et du Chef de service, Monsieur Sébastien Cornuz.

Nous avons parcouru les pages des chapitres 17 (p 7 à 10), 3 (p 17 à 22), 512 (p 33 à 34), 58 (p 41), et 74 (46 à 47) en leur présence.

Monsieur Cornuz nous a communiqué encore quelques informations par courriel le 8 novembre.

Nous avons axé nos questions sur les mesures prises par la Municipalité en vue de diminuer les charges et de trouver des sources de revenus complémentaires.

Nous remercions les deux représentants de la DDGS pour leurs réponses claires, précises et complètes.

Question générale à la DDGS

En préambule, la DDGS nous a informé que les montants des comptes de consommations d'eau (3121), d'électricité (3123) et de combustible (3124) ont été majorés selon les informations reçues en juillet 2022 par les distributeurs et fournisseurs. Ainsi, les augmentations sont basées sur une moyenne des 5 dernières années majorées selon les pourcentages ci-dessous :

- Electricité +35%
- Eau +6%
- Combustible (GAZ et Mazout) + 20%.

Dès l'annonce, par le Conseil fédéral, du déclenchement probable du plan OSTRAL, la DDGS a immédiatement identifié une série de mesures d'économie d'énergies ayant pour objectif de limiter l'impact de la hausse des tarifs annoncés. La Municipalité a ensuite validé le catalogue de mesures d'économie d'énergie pour l'ensemble de l'administration communale et l'a communiqué au Conseil communal le 28 octobre dernier.

Analyse poste par poste

17 - Sports

170.3123 Achat et Consommation d'électricité + 5'900.-

Mesures prises pour réduire la consommation

Catalogue des mesures d'économie d'énergie joint au présent rapport soit, notamment :

- Réduction des températures dans les locaux ;
- Limitation des usages d'éclairage des terrains extérieurs et encouragement à l'usage des demi-terrains de football, par exemple.

171.3012 Traitement du personnel occasionnel + 35'000.-

Explications complémentaires sur la réorganisation. Nécessité de cette réorganisation au vu de la situation financière déficitaire.

En juin 2022, un collaborateur d'importance de la piscine a subi un grave malaise cardiaque sur son lieu de travail. Son absence prolongée et l'incertitude sur sa capacité à reprendre certaines activités nous ont obligés à anticiper son absence totale ou partielle en 2023. Ainsi, nous avons prévu d'augmenter en compensation le temps de travail d'un ou plusieurs auxiliaires garde-bains afin d'assurer les prestations, la sécurité de la clientèle et le respect des règles d'exploitation d'une piscine (surveillance).

171.3121 Achat et Consommation d'eau + 13'000.-

171.3123 Achat et Consommation d'électricité + 10'500.-

171.3124 Achat et consommation de combustibles + 8'400.-

Mesures prises pour réduire la consommation

Les augmentations de coûts sont dues aux augmentations des tarifs telles que décrites en préambule du présent rapport. L'eau de la piscine ne sera pas

chauffée au-delà de 23 degrés, ce qui devrait permettre quelques économies de gaz. Par contre, il est quasiment impossible d'économiser de l'électricité parce que celle-ci est principalement utilisée par les machineries (pompes de circulation) qui garantissent la qualité réglementaire de l'eau des bassins.

- 171.3145** **Entretien des parcs et zones de loisirs + 21'000.- (+ 41'635.-)**
Explications complémentaires sur cette mise en sécurité. Nécessité de cette mise en sécurité au vu de la situation financière déficitaire.
 Suite à un audit de l'Association des piscines romandes et tessinoises, il a été identifié que la pataugeoire n'est pas conforme au niveau de la hauteur du bassin. Deux solutions ont été envisagées :
1. Placer un gardien supplémentaire pour la surveillance durant toute la saison ;
 2. Relever le fond du bassin.
- La deuxième variante a été privilégiée car la mesure est unique et moins onéreuse.
- 171.4392** **Finances d'entrées + 10'000.-**
Projections pas trop ambitieuses ?
 Le montant porté au budget tient compte d'une moyenne des entrées établies sur les 5 dernières années de comptabilité bouclées.
- 172.3147** **Entretien du port + 33'000.-**
Explications complémentaires sur le remplacement du ponton de sauvetage. Nécessité de ce remplacement au vu de la situation financière déficitaire.
 Le remplacement du ponton est nécessaire car il menace de couler. Des investigations subaquatiques ont été réalisées et confirment le très mauvais état du ponton. Le financement de cette mesure fera l'objet d'un prélèvement sur le fonds du Port de plaisance (4809).
- 172.3809** **Attributions autres fonds de réserve + 35'000.-**
Montant encore disponible sur ce fonds ? Quel numéro de compte ?
 Le montant du fonds de réserve est de CHF 57'244.00 au 31.12. 2021.
 Le numéro de compte est le 9280 172 00.
- 173.3012** **Traitement du personnel occasionnel + 13'000.- (+ 34'000.-)**
Raison de l'augmentation
 En juin 2022, un collaborateur a subi un grave accident sur son lieu de travail. Son absence prolongée et l'incertitude sur sa capacité à reprendre certaines activités nous ont obligés à anticiper son absence totale ou partielle en 2023. Ainsi, nous avons prévu d'augmenter le temps de travail d'un ou plusieurs auxiliaires garde-bains afin d'assurer les prestations, la sécurité de la clientèle et le respect des règles d'exploitation d'une piscine (surveillance).
- 173.3114** **Achat Machines, Matériel exploitation + 13'000.-**
Raison de l'augmentation
 En complément de l'explication dans la brochure, le remplacement est effectué uniquement en cas de nécessité

- 174.3145 Entretien des parcs et des zones de loisir + 21'900 (+ 58'745.-)
Nécessité de cet entretien au vu de la situation financière déficitaire.
 Dès 2023, il y aura 1 terrain synthétique de plus qu'actuellement. Si l'entretien courant est réalisé par des employés communaux, les entretiens nécessitant des connaissances spécifiques ou des machines particulières sont effectués par une entreprise spécialisée.
 Par contre, l'entretien du terrain de football naturel, qui sera remplacé par un terrain synthétique (travaux prévus entre le mois de février et juin 2023), permettra une économie (env. CHF 44'000.00) dans les comptes de la DUE qui se chargeait de mandater cette prestation.
- 174.3329 Autres amortissement du patrimoine administratif - 50'500.-
Pourquoi l'amortissement est revu à la baisse ?
 L'amortissement du terrain de football en gazon synthétique (09-2020) prévu par annuité de CHF 215'000 sur 10 ans dès 2022 sera revu à la baisse dès 2023. En effet le détail du bouclage remis par la Municipalité le 6 octobre 2021 nous informe que les coûts effectifs ont été ramenés à CHF 1'836'298 à la place des CHF 2'150'000 budgétés.
(Explications DDGS au budget 2022) >> Confirmées ?
 Confirmées, crédit bouclé par la communication 10-2021 faite au CC du 6 octobre 2021, avec une économie sur le préavis de CHF 313'701.05. De plus, nous avons reçu une subvention de la Fondation Fonds du Sport Vaudois de CHF 191'550.00. Ainsi la valeur à amortir sur 10 ans est CHF 1'664'748.95.
- 3 - Domaines et bâtiments**
- 310.4232 Location de parcelle + 400'000.- env. (cptes 2021)
Explications
 L'augmentation entre les comptes 2021 et le budget 2023 est due à la perception de la première rente pleine du DDP des Boverattes et à l'indexation (ISPC) de la rente du DDP des Liaudes
- 320.3114 Achat machines, matériel exploitation
Explications
 Diminution due au renouvellement de machines et matériel d'exploitation réalisée sur les précédentes années
- 320.3189 Travaux exécutés par des tiers + 14'000.-
Explications, car le commentaire indique des travaux moins conséquents sur le projet Salamandre
 Il s'agit d'une erreur dans le commentaire du budget car c'est une hausse, par rapport aux comptes 2021, en lien avec la mise en œuvre du projet de protection des salamandres sur la route du Stand.
- 320.4355 Vente de bois sec 100'000.- au budget 2023
Projections pas trop ambitieuses ? La commune de Pully dispose-t-elle de ce stock ?
 Depuis la création du self-service, les ventes sont en augmentation. Le but de ce projet était de vendre plus de bois à la clientèle privée et de moins en vendre aux scieries, finalement moins rentables. A ce jour, le chiffre

d'affaires pour 2022 est de CHF 102'000.00. En réorientant la stratégie de vente, notamment par la mise en place d'un site internet, d'un e-shop et d'un self-service, nous avons optimisé les ventes.

330.3189 Frais divers + 13'000.-

Nécessité de cet entretien par un drone au vu de la situation financière déficitaire

D'une part, il s'agit d'une évolution technologique qui permet de mieux cibler le traitement à la vigne et permet d'éviter la dispersion du traitement à nos voisins alors que nous sommes en pleine zone urbaine. D'autre part, le passage à une viticulture responsable (traitement bio) nécessite plus de passage de machines et tracteur entre les rangs de vignes pour le désherbage, notamment. La suppression des passages du tracteur pour le traitement de la vigne permettra de conserver la qualité des sols et d'éviter de recevoir de nombreuses plaintes du voisinage et des promeneurs du sentier de Pévret, incommodés par la dispersion du traitement au tracteur.

330.3135 Matériaux pour chantier

Explications

Ce poste regroupe l'achat de bouteilles, bouchons, capsules, étiquettes, cartons. Le coût des matières premières de ces produits a augmenté considérablement en 2022.

350.3123 Achat et Consommation d'électricité + 41'200.-

350.3124 Achat et consommation de combustibles + 9'800.-

Mesures prises pour réduire la consommation

Ces propositions de budget tiennent compte des augmentations de tarifs telles que décrites en préambule du présent rapport. Depuis le 27 octobre 2022, la Municipalité a mis en place une série de mesures d'économie d'énergie qui permettront, vraisemblablement, de réduire les hausses prévisibles.

350.4231 Divers locaux - Revenu locatif - 78'100.-

Quel projet de mise en valeur prévu à moyen terme sur les immeubles de Port 1 et Chantemerle 20

Un projet d'édicule public au Port de Pully est en cours d'étude à la DUE alors qu'un rapport d'expertise permettra à la Municipalité de définir une stratégie pour Chantemerle 20 (vente ou rénovation) durant le courant du premier trimestre 2023. Actuellement, les deux immeubles sont mis à disposition de l'ALJF, conformément au souhait du Conseil communal.

351.3012 Traitement du personnel occasionnel + 68'500.-

Raisons de cette augmentation avec le budget 2022. Explications de ce type déjà données sur d'autres postes et au budget 2022. De quelle réorganisation s'agit-il sur l'année 2023 ?

L'augmentation est principalement due à une revalorisation salaire du personnel auxiliaire de nettoyage. Le salaire-horaire brut est actuellement de CHF 22.00 à CHF 24.00 de l'heure et inchangé depuis plus de 15 ans. Ces conditions salariales sont totalement dépassées et il devient difficile de recruter.

Enfin, les ressources ont été redistribuées entre les immeubles locatifs (compte 350.3012), dont le budget est diminué malgré une revalorisation des salaires, et les immeubles administratifs.

351.3123 Achat et Consommation d'électricité + 89'300.-

351.3124.10 Achat et consommation de combustibles + 44'900.-

Mesures prises pour réduire la consommation

Ces propositions de budget tiennent compte des augmentations de tarifs telles que décrites en préambule du présent rapport. Depuis le 27 octobre 2022, la Municipalité a mis en place une série de mesures d'économie d'énergie qui permettront, vraisemblablement, de réduire les hausses prévisibles.

351.3141 Entretien des bâtiments et Monuments Domaines + 55'100.-

Nécessité de cette augmentation au vu de la situation financière déficitaire.

Oui, l'ensemble des travaux planifiés dans les immeubles administratifs sont nécessaires et indispensables. L'absence d'entretien conduit à une perte de valeur du patrimoine. Un rattrapage subséquent de travaux trop repoussés n'est financièrement pas raisonnable. L'entretien régulier de l'immeuble par son propriétaire relève d'ailleurs d'une obligation légale.

351.3141.01 Travaux de rénovation Domaines + 65'000.-

351.4803 Prélèvements Fonds de rénovation Bâtiments

Nécessité de cette augmentation au vu de la situation financière déficitaire.

Montant encore disponible sur ce fonds ? Quel numéro de compte ?

Oui, l'ensemble des travaux planifiés dans les immeubles administratifs sont nécessaires et indispensables.

Il s'agit de deux projets :

- La mise en séparatif du refuge du Bois du Moulin (CHF 100'000.00).
- Le remplacement des appareils sanitaires, revêtement de sols et de murs des WC du bâtiment administratif du Prieuré (CHF 45'000.00).

Le numéro du compte du fonds de rénovation Bâtiments est le 9281.350.00, le montant affecté est de CHF 2'248'459.03 au 1^{er} janvier 2022.

351.4904 Imputations internes Loyers

Pourquoi les loyers n'ont pas été adaptés, même s'il s'agit d'imputation interne, en vue de charger les autres dicastères à la juste valeur.

Il s'agit des loyers des locaux des Services Industriels qui ne sont pas soumis à un bail à loyer mais la détermination d'un loyer administratif. Ils ne sont pas indexés à l'ISPC mais une réévaluation des loyers pourrait être entreprise à l'avenir, bien que les loyers actuels sont encore justifiés économiquement.

512 - Bâtiments scolaires

512.3114.10 Achat Machines, Matériel exploitation Domaines + 40'300.-

Explications complémentaires. Nécessité de cet entretien au vu de la situation financière déficitaire.

Il s'agit d'achat de machines de nettoyage en fin de vie ou hors d'usage (monobrosse - i-Mop) et de machine à eau ozonée permettant de réduire

considérablement l'usage de produits chimiques. La consommation de produits de nettoyages a baissé de 35% depuis 2019.

512.3123 Achat et Consommation d'électricité + 95'500.-

512.3124.10 Achat et consommation de combustibles + 71'400.-

Mesures prises pour réduire la consommation

Ces propositions de budget tiennent compte des augmentations de tarifs telles que décrites en préambule du présent rapport. Depuis le 27 octobre 2022, la Municipalité a mis en place une série de mesures d'économie qui permettront, vraisemblablement, de réduire les hausses prévisibles.

512.3141 Entretien des bâtiments et Monuments Domaines + 290'700.-

Explications complémentaires. Nécessité de cet entretien au vu de la situation financière déficitaire.

En 2022, nous avons effectué moins de travaux d'entretien courant car d'importants travaux de rénovation (financés par le compte 3141.01) ont été nécessaires.

En 2023, nous revenons à une situation semblable à 2021 avec une plus importante quantité de travaux d'entretien courant nécessaire au maintien du fonctionnement des immeubles.

En général, la somme des travaux d'entretien courant (3141) et de rénovation (3141.01) est quasiment similaire d'année en année.

De manière générale, il n'est pas opportun, financièrement parlant, de repousser les frais d'entretien. Cela peut conduire à une diminution de la valeur des immeubles. Ce report aboutit souvent à la nécessité d'entreprendre subséquemment de plus gros travaux qui excluent le maintien des locataires dans les bâtiments. L'entretien régulier de l'immeuble par son propriétaire relève d'ailleurs d'une obligation légale.

58 - Temples et cultes

Pas de remarques particulières.

74 - Office du logement

740.3316 Amortissement d'autres dépenses - 58'700.-

Explications

Fin de l'amortissement du CE 13-2018 politique du logement.

Conclusion :

Fondé sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget 2023 de la DDGS soumis au Conseil communal.

Pour la sous-commission

Le rapporteur André Ogay - le 14 novembre 2022



Commission des finances

Préavis No 20-2022 - Budget de l'année 2023
Rapport de la sous-commission chargée du budget de
la Direction des Travaux et des Services Industriels

Séance(s) : 20 octobre et 3 novembre 2022

Membres: Michel Godart (rapporteur), Jean-Marie Marlétaz et Guillaume Roy

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Marc Zolliker

Administration : Thierry Lassueur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La Sous-commission s'est réunie le 20 octobre 2022 et a soigneusement examiné le budget 2023 relatif à la DTSI. Une réunion avec la Direction de la DTSI composée de Monsieur le Municipal Marc Zolliker et du chef de service Monsieur Thierry Lassueur, a eu lieu le 03 novembre dernier dans les bureaux de la DTSI à la Damataire.

Plusieurs questions ont été posées par les trois membres de la Sous-commission à la direction de la DTSI. La Sous-commission remercie la direction de la DTSI pour sa disponibilité et pour la qualité de ses réponses qui nous ont donné entière satisfaction.

Questions de la Sous-commission de la CoFin à la DTSl

Questions d'ordre général :

Pourrions-nous SVP avoir comme en 2021 une liste (tableaux) des divers amortissements en cours, concernant la DTSl ?

La liste est jointe en annexe au présent rapport.

Pouvez-vous SVP nous faire une situation des divers comptes de régulation concernant : les poste 451.3185.00 – 460.3185.00 – 801.3185.00 – 810.3185.00 – 821.3185.00 (gestion déléguée) et pourquoi ces diverses positions sont t'elles splittées en cinq positions ?

Les prestations de Romande Energie pour la gestion et la facturation de la clientèle sont imputées sur ces différents comptes de la façon suivante :

- *Cpt. 451.318500 : facturation de la taxe déchets : env. 2100 contrats à CHF. 5. -- par contrat.*
- *Cpt. 460.3185.00 : facturation des taxes assainissement : env. 2100 contrats à CHF. 5. -- par contrat.*
- *Cpt. 801.318500 : gestion clientèle : env. 12'000 contrats à CHF. 17. -- par contrat.*
 - o *Par le biais du Cpt. 801.490900, ces charges sont ensuite reportées sur les divers chapitres : à raison de*
 - o *Cpt. 451 – 9%*
 - o *Cpt. 460 – 9%*
 - o *Cpt. 810 – 9%*
 - o *Cpt. 821 – 73%*
- *Cpt. 810.3185.00 : facturation de la taxe eau potable : env. 2100 contrats à CHF. 5. -- par contrat.*
- *Cpt. 821.3185.00 : facturation du timbre d'acheminement électrique : env. 12'000 contrats à CHF. 24.40 par contrat.*
- *Cpt. 822.3185 : facturation de l'électricité : env. 12'000 contrats à CHF. 27.60 par contrat.*

Ces règles d'imputation permettent de faire supporter par chaque domaine (déchets, eau, assainissement, électricité) les coûts correspondants des prestations de Romande Energie Commerce. Elles reflètent notamment le fait que le domaine électrique (12'000 compteurs par rapport à seulement 2'100 compteurs pour l'eau) engendre beaucoup plus de travail (plus de clients, plus de déménagements, plus de contentieux, facturation plus complexe, etc.).

Cpt. 410.3012 / page 23 :

Pourquoi ce compte augmente-t-il de CHF. 46'703.65 par rapport aux comptes 2021 ?

En 2021, en raison de postes en CDD et de stagiaires temporairement vacants et dans l'attente de réengagements, les comptes 2021 CHF. 75'296.35 ont été inférieurs aux prévisions budgétaires 2021 de CHF. 131'500.

Cpt. 430.3142 et 431.3142 / pages 25 & 26 :

Quelle est la part destinée plus particulièrement à l'entretien des voies cyclables ?

Cpt. 430.3142 : Aucun montant n'est dédié spécifiquement aux voies cyclables. Les montants inscrits ne permettent que de procéder à de l'entretien urgent ou à des mises en conformité (LHAnd, etc.) du réseau routier et des ouvrages d'art. L'entretien du marquage au sol est du ressort de la Police.

Cpt. 431.3142 : Ne concerne pas le réseau cyclable. Montants dédiés pour l'essentiel à l'entretien des sacs de route et à l'évacuation des déchets routiers. Il faut savoir que la ville de Pully dispose de peu de ressources pour la mise en œuvre des aménagements de mobilité douce : elle n'a qu'une ingénieure mobilité à 80%.

Le développement du réseau de pistes cyclables prévu au programme de législature 2021-2026 est-il pris en considération sur ces lignes budgétaires ?

Non

Si oui, quel est le montant prévu pour 2023 ? Si non, où figure-t-il : peut-être p.61 de la brochure, budget EMR – poste 430 ? Quel est le montant prévu pour 2023 ?

Le compte EMR route est dévolu essentiellement à la campagne annuelle des revêtements routiers, un peu à l'aménagement de nouveaux trottoirs avec des travaux privés (emprises), et ponctuellement à des travaux d'adaptation (création ou mise aux normes de passage pour piétons par exemple). En fonction des disponibilités, le compte EMR pourrait être utilisé en 2023 et/ou en 2024 pour financer les travaux de suppression du stationnement et de mise en place d'une bande cyclable au nord de l'av. du Général-Guisan (mesure faisant actuellement l'objet d'une opposition). L'amélioration de la signalisation des impasses franchissables par les cycles, la généralisation des contresens cyclables et la facilitation du tourner-à-droite pour les cycles aux carrefours régulés, dont les études sont en phase de finalisation et consistant essentiellement en travaux de marquage, seront financés en principe au moyen des disponibilités du compte EMR route ou du CPT 430.3143 (entretien signalisation routière).

Cpt. 430.3123 / page 25 :

Pourquoi ce compte augmente-t-il de seulement 36.24% par rapport aux comptes 2021, dès lors que l'augmentation de l'électricité est annoncée à ~ 41%.

La première version du budget a été établie avant que les tarifs 2023 soient connus. Le montant aurait en effet dû être ajusté.

Cpt. 431 / page 26 : Voirie

Des montants sont-ils prévus en 2023 pour développer les stationnements et la signalétique vélos ? (cf. notamment le postulat interpartis n°03 (2021-2026) – « Accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos »).

Le chapitre 431 concerne le nettoyage de la route et de l'espace public. Les travaux routiers, y compris ceux concernant les cycles, sont traités sous le chapitre 430. Voir les réponses aux questions précédentes.

Cpt. 432.3120 / page 27 : Eclairage – Energie

Des mesures d'adaptation sont-elles prévues pour limiter la hausse des coûts d'énergie ? (DéTECTEURS de présence, extinction de l'éclairage public et divers monuments, limitation de l'intensité à certaines heures, etc.).

Grâce aux investissements réalisés ces dernières années, notamment depuis le lancement en 2013 du projet MAREP (mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public), la Ville de Pully bénéficie aujourd'hui d'un éclairage performant et économique. Sa consommation annuelle, qui dépassait 1'600'000 kWh en 2001, s'élève désormais à un peu moins de 600'000 kWh, soit ~ moins 62 %. Ces économies ont été réalisées grâce au remplacement progressif du parc de luminaires par des modèles performants consommant peu d'électricité et dotés d'un programme qui réduit leur flux lumineux de façon importante entre minuit et 6h du matin. Cet effort se poursuit, avec par exemple la mise en place à l'opportunité (ex. : réaménagement d'une route ou d'un quartier) par des luminaires intelligents, équipés de détecteurs de présence. Une généralisation immédiate de ce type d'équipement, qui serait questionnable du point de vue environnemental (remplacement de matériel avant sa fin de vie, énergie grise, etc.) n'est pas prévue, en raison aussi de son coût (environ 0.5 à 2 MCHF). Dans la situation particulière actuelle de risque de pénurie d'énergie, la Municipalité a décidé de supprimer l'éclairage des monuments, et de certains parcs et cheminements, à compter du 31 octobre 2022. Pour des raisons de sécurité et suivant les recommandations du Canton, la Municipalité prévoit pour le moment de maintenir éclairé le reste du réseau routier.

Cpt 451.3526.05 / page 29 :

Un budget est-il prévu pour améliorer la qualité du tri des déchets végétaux et ainsi réduire ce poste ? (par exemple : meilleure sensibilisation du public, vidéosurveillance sur les lieux de collecte, etc.).

Avec l'introduction de la taxe au sac en 2013, la qualité du tri des déchets verts s'est hélas passablement dégradée. Le phénomène touche toutes les communes sans exception. En collaboration avec la compostière « La Coulette » et la société OPEO, la Municipalité a entrepris d'importantes mesures ces dernières années pour tenter de juguler le problème, notamment en matière de communication. Parmi celles-ci, on peut citer

- Des affiches apposées dans les éco points ;
- Des articles dans le journal communal, sur le site internet de la commune et dans le calendrier des déchets ;
- La pose d'autocollants sur tous les conteneurs à déchets verts ;
- Un rappel des consignes de tri transmis aux gérances ;
- Un arrêt du ramassage des conteneurs lorsque ceux-ci sont manifestement remplis de déchets inappropriés ;
- Un renforcement des contrôles par la police des déchets (PEL).

Ces mesures ne se sont pas avérées suffisantes pour éviter de contraindre la compostière de la Coulette à devoir finalement instaurer en 2021 un tri manuel systématique des déchets qui lui sont apportés, et à adapter ses tarifs de CHF.

80. -- à CHF. 120. -- la tonne dès juillet 2021, ce qui avait nécessité une demande de crédit supplémentaire pour l'exercice 2021.

Cpt. 801.3185.00 / page 49 :

Comment ces frais sont-ils calculés : par un montant fixe annuel ? par un montant en ct/kWh ? sont-ils indexés à l'inflation pour les années suivantes, voire renégociés à intervalles réguliers ?

Les prestations de gestion déléguée par Romande Energie sont facturées sur la base d'un montant fixe par compte de contrat d'électricité et d'eau, d'assainissement et de déchets. Ils font l'objet d'une indexation annuelle basée sur l'indice suisse des salaires (ISS) de l'exercice précédent.

Cpt. 801.4527 / page 49 :

Pourquoi une telle diminution de revenu de plus de CHF. 52'000.00 par rapport aux comptes 2021 ?

Fin des prestations de gestion administrative du comptage pour Paudex à la suite de la décision de Paudex de transférer la gestion de sa clientèle et du comptage aux Services Industriels de Lausanne (SIL) dès 2023.

Cpt. 810.3156 / page 49 :

Commentaire « Report de l'achat de compteurs d'eau en vue du déploiement des compteurs intelligents pour l'électricité »

Le remplacement des compteurs d'eau est suspendu dans l'attente du déploiement du smart metering pour des raisons de rationalisation des interventions dans les immeubles. Le remplacement de ces compteurs devrait être effectué à 80% en 2027.

Sauf erreur, l'achat des compteurs intelligents pour l'électricité figure au compte 821.3114 :

Les compteurs pour les nouveaux immeubles seront désormais des compteurs smart ready. Ils devront encore être équipés d'un dispositif de télécommunication pour être utilisés comme tels. Ceci se fera dans le cadre du déploiement à grande échelle du smart metering.

Quel est approximativement le prix d'un compteur intelligent ?

Un compteur intelligent, seul, coûte environ CHF. 250. --. A quoi, il faut ajouter un dispositif de télécommunication (environ CHF. 100. -- pièce) et toute l'infrastructure informatique de gestion. Pour déployer 120'000 compteurs électriques, la Ville de Lausanne a demandé en 2020 un crédit de CHF. 53'000'000 et l'engagement de 14 collaborateurs ! Ces compteurs devraient être amortis en dix ans !

Cpt. 812.3011 / page 50 :

Dans les remarques et observations, il est mentionné une diminution de pourcentage, alors, pourquoi une augmentation de charges ?

L'effectif du service des eaux passe de 4.95 à 4.90 ETP (diminution de 1%).
L'indexation est supérieure à ces 1%.

Cpt. 811.3121 et 811.4351 / page 50 : Achat et vente d'eau :

Pourquoi la reprise du réseau Dailles se solde-t-elle par une hausse de CHF. 51'800. -- de charges, et seulement par une hausse de CHF. 42'000. -- de revenus ? La vente d'eau est-elle structurellement déficitaire à partir d'un certain seuil ?

L'eau fournie par Lausanne est acquise au prix d'environ CHF. 1. -- par m3. Elle est revendue au prix d'environ CHF. 2.50 par m3 (hors abonnements). Il n'y a donc pas de déficit structurel au-delà d'un certain seuil. L'explication de la différence entre ces deux montants (CHF. 51'800. -- vs CHF. 42'000. --) réside dans la méthode de calcul utilisée pour élaborer le budget de ces 2 comptes (moyenne des 4 dernières années, corrigée d'éventuels facteurs exceptionnels).

Cpt. 812.3144 / page 50 :

Dans les remarques et observations, il est mentionné une diminution des coûts d'entretien à la suite du renouvellement du réseau, alors pourquoi une augmentation de charges par rapport aux comptes 2021 de CHF. 73'165.26 ?

La remarque peut porter en effet à confusion, mais porte sur la comparaison entre le budget 2021 et le budget 2022. Compte tenu de la forte imprévisibilité des dépenses sur ce compte, son budget est établi pour l'essentiel en fonction de la moyenne des 4 derniers exercices. Si on compare l'évolution tant des comptes que du budget ces dernières années, on observe une tendance à la baisse, comme le montre le tableau ci-dessous.

Evolution du compte 812.3144 entre 2018 et 2023 (budget et comptes)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Budget	478'500	499'600	502'500	552'000	519'100	526'300
Comptes			405'335	537'201	516'442	695'040

Cpt. 822.4351 / page 52 :

Ce montant intègre-t-il les revenus futurs tirés de la production d'énergie renouvelable des centrales solaires qui pourraient être installées sur les divers bâtiments communaux ? (Cf. notamment Brochure budget p.63, crédit prévisionnel de CHF 290'000. --, ainsi que le postulat interpartis n°05 (2021-2026) – « *Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux* »)

Si oui, à quelle hauteur ? Si non, à combien ont-ils été estimés et où figurent-ils ?

Non, ce montant n'intègre pas ces revenus. Au plan des investissements, un montant de CHF. 290'000. -- pour une centrale PV sur la toiture de la salle de gym. du collège Arnold Reymond a effectivement été inscrit et comme cela figure dans le postulat, la puissance de l'installation est évaluée à 200 kW, donc la production annuelle à environ 200'000 kWh. Compte tenu de l'incertitude qui

entoure la date de réalisation de cette installation, la commercialisation de cette énergie n'a pas été prise en compte.

Il restera également à clarifier si cette installation entre dans le périmètre de la DTSI ou de la DDGS. Dans le 1^{er} cas, elle serait considérée comme de la production propre des SI de Pully.

Cpt. 823.3123.03 / page 52 :

Pourquoi une telle augmentation de plus 274 % par rapport aux comptes 2021 ?

Les tarifs des services-systèmes généraux de Swissgrid, la société de transport, augmentent de CHF. 0.16 à CHF. 0.46 cts/kWh en Suisse en 2023. En raison de l'évolution des prix sur les marchés européens de l'électricité, Swissgrid s'attend à une nette augmentation des charges d'approvisionnement pour la mise en réserve de la puissance de réglage. Elle anticipe en outre la nécessité de devoir recouvrer à un important déficit qu'elle aura accumulé en 2022, pour la même raison. Au moment de fixer ses tarifs 2023 (été 2022), Swissgrid est partie du principe que les prix se situeraient à un niveau similaire jusqu'à la fin 2023.

Cpt. 823.4351.02 / page 53 :

Pourquoi les revenus sont eux en augmentation de 294 %, soit d'environ de plus de 20 % plus par rapport à la question précédente ?

Pully n'étant qu'un agent de facturation et d'encaissement des services-systèmes pour Swissgrid, les charges et recettes sont identiques au budget. Dans les comptes, de légères différences apparaissent nécessairement, tantôt positives, tantôt négatives, les principes d'encaissement des services-systèmes (via la facture des clients, avec 3 acomptes et un décompte) n'étant pas parfaitement calés avec ceux du paiement de ces mêmes services-systèmes à Swissgrid (via une facture mensuelle calculée en fonction de l'énergie injectée sur le réseau).

Cpt. 823.4527 / page 53 :

Où trouve-t-on la baisse des charges liées à la fin des prestations fournies à Paudex pour la gestion de son réseau électrique ? (Seulement une baisse de revenus ?).

Cette diminution n'est effectivement pas compensée par une augmentation directe de charges. En revanche, elle devrait contribuer à limiter le recours à de la main d'œuvre externe. En 2003, le service électrique comptait 7 ETP. Aujourd'hui, alors que la population a augmenté elle de près de 20%, que le domaine de l'électricité s'est fortement complexifié, que l'intensité des chantiers a fortement augmenté, le service électrique, malgré un renforcement d'1 ETP en 2019, ne compte que 6.3 ETP. Le ratio hab/ETP a ainsi augmenté d'environ 33% en 20 ans. Ceci a eu pour conséquence notamment la nécessité de recourir à passablement de main d'œuvre externe (pour environ 150 kCHF/an entre 2015 et 2018 par exemple), souvent non-planifiée. La fin des prestations

en faveur de Paudex permettra d'augmenter l'internalisation des tâches liées aux défis qui attendent le service électrique ces prochaines années, notamment le déploiement du smart metering. Comme indiqué plus haut, Lausanne a engagé 14 ETP pour ce déploiement, pour 120'000 compteurs. Pour comparaison, Pully devra installer 12'000 compteurs intelligents.

Comptabilité de la STEP :

Cpt. 471.3123.00 / page 85 :

Pourquoi une augmentation de 51 % du coût de l'énergie ?

L'augmentation est due pour 40% environ à l'augmentation des coûts de l'énergie et pour 10% à une hausse de la consommation (moyenne sur les dernières années + tendance à la hausse avec le vieillissement des installations de traitement biologique).

Cpt. 473.3141.00 / page 86 :

Pourquoi prévoir en 2023 seulement CHF. 2'000.00 pour l'entretien des deux stations de relevage ?

Car ces stations de relevage ne nécessitent pas d'importants travaux, compte tenu de leur état. En 2022, un montant exceptionnel de CHF. 25'000. -- avait été porté au budget pour la réfection du branchement d'eau potable de la station de relevage n° 3.

À la suite de l'examen du budget 2023 de la DTSI et suite aux diverses réponses données par la direction de celle-ci, la sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le budget 2023 de la DTSI tel que proposé.

Le groupe de travail

Jean-Marie Marlétaz – Guillaume Roy – Michel Godart (rapporteur)

Pully, le 08 novembre 2023

VILLE DE PULLY

INVESTISSEMENTS - BUDGET AMORTISSEMENTS 2023

Cpte bilan	Section	N° Immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2021	Montant préavis pr amort. 2023	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2022	Budget 2023	Commentaires
410 - SERVICE TECHNIQUE											
9146.410.13	1.2017.03.410.0	201703002	17-03 Renouv.& acquis. véhicules 17-19	37'226.75	37'226.75		5	20.00%	-7'446.00	-7'446.00	Amort. dès 2022
410 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-7'446.00	-7'446.00	
9170.410.60	1.2016.06.410.0	201606001	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	18'500.50	18'500.50		30	3.33%	-617.00	-617.00	Amort. dès 2022
410 - TOTAL COMPTE 3316 - AMORTISSEMENT D'AUTRES DEPENSES									-617.00	-617.00	
431 - VOIRIE											
9143.431.25	1.2016.02.431.0	201602001	16-02 Silo à Sel	258'026.95	223'654.95		30	3.33%	-8'593.00	-8'593.00	
431 - TOTAL COMPTE 3312 - AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS									-8'593.00	-8'593.00	
9146.431.13	1.2017.03.431.0	201703003	17-03 Renouv.& acquis. véhicules 17-19	177'324.85	177'324.85		5	20.00%	-35'465.00	-35'465.00	Amort. dès 2022
431 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-35'465.00	-35'465.00	
432 - ECLAIRAGE PUBLIC											
9141.432.05	1.2017.10.432.0	201710003	17-10 Val d'Or & Coteau	32'761.30	31'122.30		20	5.00%	-1'639.00	-1'639.00	
9141.432.06	1.2018.06.432.0	201806002	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	105'379.28	105'379.28	179'000.00	20	5.00%		-8'950.00	Amort. prévu en 2023
9141.432.22	1.2019.03.432.0	201903003	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	20'563.02	20'563.02	54'000.00	20	5.00%		-2'700.00	Amort. prévu en 2023
9141.432.25	1.2017.17.432.0	201717004	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	44'888.50	44'888.50	202'000.00	20	5.00%		-10'100.00	Amort. dès 2023 (preavis bouclé)
9141.432.36	1.2013.07.432.0	201307002	13-07 Ch. de Pallin	4'846.15	3'388.15		20	5.00%	-243.00	-243.00	
9141.432.60	1.2016.06.432.0	201606004	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	5'011.43	5'011.43		20	5.00%	-251.00	-251.00	Amort. dès 2022
9141.432.66	1.2008.04.432.0	200804003	08-04 Coll. A. -Reymond, Fau-Blanc, Montiller	9'654.40	6'273.68		20	5.00%	-483.00	-483.00	
9141.432.69	1.2009.13.432.0	200913003	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	38'055.00	24'734.25		20	5.00%	-1'903.00	-1'903.00	
9141.432.79	1.2014.07.432.0	201407007	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	16'531.90	13'223.90		20	5.00%	-827.00	-827.00	
9141.432.88	1.2014.24.432.0	201424003	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	48'036.00	43'232.00		20	5.00%	-2'402.00	-2'402.00	
9141.432.89	1.2015.11.432.0	201511003	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	41'048.55	32'836.55		20	5.00%	-2'053.00	-2'053.00	
9141.432.97	1.2012.01.432.0	201201003	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	12'615.95	10'091.95		20	5.00%	-631.00	-631.00	
9141.432.98	1.2012.06.432.0	201206002	12-06 Ch. du Grillon Sud	10'979.71	7'685.71		20	5.00%	-549.00	-549.00	
9141.432.99	1.2011.05.432.0	201105003	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	39'875.86	29'905.86		20	5.00%	-1'994.00	-1'994.00	
432 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-12'975.00	-34'725.00	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2021	Montant prévus pr amort. 2023	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2022	Budget 2023	Commentaires
430 - ROUTES											
9141.430.00	1.9999.99.430.3	999999020	EMR routes	2'426'131.65	2'111'177.94		30	-	-80'872.00	-80'872.00	budget basé sur amort. 2022
9141.430.01	1.2015.04.430.0	201504001	15-04 Conservation des ouvrages d'art, phase 1	520'653.10	485'977.10		30	3.33%	-17'338.00	-17'338.00	
9141.430.02	1.2018.08.430.0	201808001	18-08 Conservation des ouvrages d'art, phase 2	836'469.20	836'469.20		30	3.33%	-27'855.00	-27'855.00	Amort. dès 2022
9141.430.04	1.2014.13.430.0	201413001	14-13 Av. des Peupliers, mur soutènement	103'194.50	89'446.50		30	3.33%	-3'437.00	-3'437.00	
9141.430.05	1.2017.10.430.0	201710002	17-10 Val d'Or & Coteau	282'146.70	272'750.70		30	3.33%	-9'396.00	-9'396.00	
9141.430.06	1.2018.06.430.0	201806001	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	1'097'642.85	1'097'642.85	1'148'000.00	30	3.33%		-38'229.00	Amort. prévu en 2023
9141.430.08	1.2017.07.430.0	201707002	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	240'328.94	224'322.94		30	3.33%	-8'003.00	-8'003.00	
9141.430.11	1.2016.12.430.0	201612001	16-12 Réparation dégâts intempéries mai 2015	122'331.20	106'035.20		30	3.33%	-4'074.00	-4'074.00	
9141.430.22	1.2019.03.430.0	201903002	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	1'222'444.55	1'222'444.55	1'489'000.00	30	3.33%		-49'584.00	Amort. prévu en 2023
9141.430.24	1.2019.10.430.0	201910001	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	242'668.83	242'668.83	251'000.00	30	3.33%		-8'359.00	Amort. prévu en 2023
9141.430.25	1.2017.17.430.0	201717003	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	680'738.00	680'738.00	781'000.00	30	3.33%		-26'008.00	Amort. dès 2023 (préavis bouclé)
9141.430.35	1.1997.17.430.0	200114003	01-14 Liaudoz, déviation, pass. inf. CFF Perraudettaz	3'397'544.05	1'475'396.75		30	3.33%	-113'139.00	-113'139.00	
9141.430.36	1.2013.07.430.0	201307001	13-07 Ch. de Pallin	85'152.10	68'136.10		30	3.33%	-2'836.00	-2'836.00	
9141.430.37	1.2000.27.430.0	200027001	00-27 Quartier des Alpes, amén. routiers	1'282'248.05	598'638.04		30	3.33%	-42'699.00	-42'699.00	
9141.430.38	1.2001.12.430.0	200112001	01-12 Passage inférieur piétons CFF-Liaudoz	1'094'281.80	444'862.42		30	3.33%	-36'440.00	-36'440.00	
9141.430.39	1.2001.08.430.0	200108001	01-08 Av. des Collèges, amén. routiers	678'638.85	294'210.55		30	3.33%	-22'599.00	-22'599.00	
9141.430.40	1.2013.19.430.0	201319003	13-19 Ramuz / Source / Carvalho	258'959.70	215'839.70		30	3.33%	-8'624.00	-8'624.00	
9141.430.42	1.2002.14.430.0	200214001	02-14 Lignes TL 8 - 67 - 48 prolongement	837'124.35	641'958.20		30	3.33%	-27'877.00	-27'877.00	
9141.430.46	1.2003.16.512.0	200318001	03-18 Ch. de Leisis, réfection	228'551.00	106'701.30		30	3.33%	-7'611.00	-7'611.00	
9141.430.49	1.2002.06.430.0	200206001	02-06 Ch. Jean-Pavillard Nord, réfection	424'569.50	184'059.98		30	3.33%	-14'139.00	-14'139.00	
9141.430.54	1.2003.07.430.0	200307001	03-07 Av. de la Rosiaz / Ch. du Riolet	685'117.05	319'854.65		30	3.33%	-22'815.00	-22'815.00	
9141.430.55	1.2004.04.430.0	200404001	04-04 Ch. Tilleuls / Chamblandes / Château-Sec Sud	384'651.80	192'402.23		30	3.33%	-12'809.00	-12'809.00	
9141.430.56	1.2004.17.430.0	200417001	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	324'203.35	162'166.33		30	3.33%	-10'796.00	-10'796.00	
9141.430.57	1.2004.22.430.0	200422001	04-22 Ch. de Volson, refection partielle	15'358.90	7'167.30		30	3.33%	-512.00	-512.00	
9141.430.58	1.2005.04.430.0	200504002	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Raymondin	2'600'643.15	1'560'902.55		30	3.33%	-86'602.00	-86'602.00	
9141.430.59	1.2006.06.430.0	200606003	06-06 Ch. de l'Avenir, réfection	213'039.95	63'914.75		30	5.00%	-10'652.00	-10'652.00	
9141.430.60	1.2016.06.430.0	201606003	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	3'069'162.74	3'069'162.74		30	3.33%	-102'204.00	-102'204.00	Amort. dès 2022
9141.430.62	1.2007.08.430.0	200708001	07-08 Ch. du Caudoz, réfection	91'925.05	52'103.65		30	3.33%	-3'062.00	-3'062.00	
9141.430.65	1.2008.03.430.0	200803001	08-03 Rte de Vevey, réfection	380'648.70	241'151.25		30	3.33%	-12'676.00	-12'676.00	
9141.430.66	1.2008.04.430.0	200804002	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	511'480.90	392'233.54		30	3.33%	-17'033.00	-17'033.00	
9141.430.67	1.2009.04.430.0	200904002	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	323'238.87	215'556.35		30	3.33%	-10'764.00	-10'764.00	
9141.430.68	1.2009.12.430.0	200912001	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisselet	41'461.45	26'265.20		30	3.33%	-1'381.00	-1'381.00	
9141.430.69	1.2009.13.430.0	200913002	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	1'354'795.25	1'038'945.41		30	3.33%	-45'115.00	-45'115.00	
9141.430.70	1.2010.04.430.0	201004001	10-04 Bd de la Forêt, réfection chaussée	159'188.50	132'683.50		30	3.33%	-5'301.00	-5'301.00	
9141.430.72	1.2010.05.430.6	201005002	10-05 PALM Priorité A, études (PALM)	441'220.55	441'220.55		3	33.33%	-147'059.00	-147'059.00	Amort. dès 2022
9141.430.74	1.2010.05.430.8	201005005	10-05 PALM Priorité A, études (Connexes)	394'856.71	394'856.71		3	33.33%	-131'606.00	-131'606.00	Amort. dès 2022
9141.430.79	1.2014.07.430.0	201407003	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	300'305.49	260'301.49		30	3.33%	-10'001.00	-10'001.00	
9141.430.88	1.2014.24.430.0	201424002	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	2'428'461.40	2'266'725.40		30	3.33%	-80'868.00	-80'868.00	
9141.430.89	1.2015.11.430.0	201511002	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	274'827.55	238'219.55		30	3.33%	-9'152.00	-9'152.00	
9141.430.91	1.2013.15.430.0	201315004	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	229'455.29	183'609.29		30	3.33%	-7'641.00	-7'641.00	
9141.430.93	1.2016.15.430.0	201615001	16-15 Réaménag. Écopoints Guillemin-Caudoz	199'774.15	173'162.15		30	3.33%	-6'653.00	-6'653.00	
9141.430.96	1.2014.05.430.0	201405002	14-05 Écopoint Milliquet, dplmt & réamén.	26'988.15	22'493.15		30	3.33%	-899.00	-899.00	
9141.430.97	1.2012.01.430.0	201201001	12-01 Réhaussement des ponts & réamén.	1'615'283.80	1'400'127.80		30	3.33%	-53'789.00	-53'789.00	
9141.430.98	1.2012.06.430.0	201206001	12-06 Ch. du Grillon Sud	65'093.34	52'085.34		30	3.33%	-2'168.00	-2'168.00	
9141.430.99	1.2011.05.430.0	201105002	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	2'407'743.45	2'006'853.45		30	3.33%	-80'178.00	-80'178.00	
430 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-1'298'675.00	-1'420'865.00	
9170.430.22	1.2019.03.430.1	201903008	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	5734.90	5'734.90	58'000.00	30	3.33%		-1'932.00	Amort. prévu en 2023
430 - TOTAL COMPTE 3316 - AMORTISSEMENT D'AUTRES DEPENSES									0.00	-1'932.00	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2021	Montant préavis au pr amort. 2023	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2022	Budget 2023	Commentaires
451 - ORDURES MENAGERES ET DECHETS											
9141.451.22	1.2019.03.451.0	201903004	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	0.00	0.00	202'000.00	15	6.67%		-13'474.00	Amort prévu en 2023
9141.451.60	1.2016.06.451.0	201606005	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	57'224.01	57'224.01		15	6.67%	-3'817.00	-3'817.00	Amort dès 2022
9141.451.69	1.2009.13.451.0	200913004	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	54'885.20	29'260.19		15	6.67%	-3'661.00	-3'661.00	
9141.451.88	1.2014.24.451.0	201424004	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	90'211.31	78'175.31		15	6.67%	-6'018.00	-6'018.00	
9141.451.93	1.2016.15.451.0	201615002	16-15 Réaménag. Écopoints Guillemin-Caudoz	249'403.94	182'859.94		15	6.67%	-16'636.00	-16'636.00	
9141.451.95	1.2012.12.451.0	201212003	12-12 Réaménagement des écopoints (15 ans)	205'713.13	123'381.13		15	6.67%	-13'722.00	-13'722.00	
9141.451.96	1.2014.05.451.0	201405001	14-05 Ecopoint Milliquet, dplmt et réamèn.	245'945.90	163'920.90		15	6.67%	-16'405.00	-16'405.00	
9141.451.97	1.2012.01.451.0	201201004	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	56'594.50	41'494.50		15	6.67%	-3'775.00	-3'775.00	
9141.451.99	1.2011.05.451.0	201105004	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	67'432.10	44'942.10		15	6.67%	-4'498.00	-4'498.00	

451 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT

-68'532.00 -82'006.00

460 - CANALISATIONS ET EPURATION

9141.460.00	1.9999.00.460.5	999900030	Taxes raccordement réseau épuration	-1'040'688.38	-811'062.38		30	-	38'271.00	38'271.00	budget basé sur amort. 2022
9141.460.01	7.9999.00.460.0	999900031	Taxe raccordement eaux claires	-1'864'713.74	-1'622'318.72		30	-	62'158.00	62'158.00	budget basé sur amort. 2022
9141.460.02	8.9999.00.460.0	999900032	Taxe raccordement eaux usées	-3'063'366.83	-2'592'332.87		30	-	102'113.00	102'113.00	budget basé sur amort. 2022
9141.460.03	1.9999.99.460.3	999999021	EMR assainissement	1'639'837.75	1'405'750.10		30	-	-54'662.00	-54'662.00	budget basé sur amort. 2022
9141.460.04	1.2017.02.460.0	201702001	17-02 Evacuation eaux bien-fonds 16-21 /privé	744'387.85	744'387.85	1'150'000.00	5	20.00%		-230'000.00	Amort prévu en 2023
9141.460.04	1.2017.02.460.1	201702002	17-02 Evacuation eaux bien-fonds 16-21 /commune	85'355.84	85'355.84	350'000.00	5	20.00%		-70'000.00	Amort prévu en 2023
9141.460.05	1.2017.10.460.0	201710004	17-10 Val d'Or & Coteau	260'649.60	251'969.60		30	3.33%	-8'680.00	-8'680.00	
9141.460.06	1.2018.06.460.0	201806003	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	1'314'145.25	1'314'145.25	1'321'000.00	30	3.33%		-43'990.00	Amort prévu en 2023
9141.460.08	1.2017.07.460.0	201707003	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	230'259.20	214'923.20		30	3.33%	-7'668.00	-7'668.00	
9141.460.22	1.2019.03.460.0	201903005	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	877'536.85	877'536.85	888'000.00	30	3.33%		-29'571.00	Amort prévu en 2023
9141.460.24	1.2019.10.460.0	201910002	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	793'031.94	793'031.94	787'000.00	30	3.33%		-26'208.00	Amort prévu en 2023
9141.460.25	1.2017.17.460.0	201717005	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	975'071.25	975'071.25	1'125'000.00	30	3.33%		-37'463.00	Amort dès 2023 (préavis bouclé)
9141.460.36	1.2013.07.460.0	201307003	13-07 Ch. de Pallin	568'017.55	454'527.55		30	3.33%	-18'915.00	-18'915.00	
9141.460.40	1.2013.19.460.0	201319001	13-19 Ramuz / Source / Carvalho	13'134.90	10'944.90		30	3.33%	-438.00	-438.00	
9141.460.58	1.2005.04.460.0	200504003	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	3'697'749.35	2'116'315.22		30	3.19%	-117'959.00	-117'959.00	
9141.460.59	1.2006.06.460.0	200606004	06-06 Ch. de l'Avenir, mise en séparatif	219'829.95	117'282.59		30	3.33%	-7'321.00	-7'321.00	
9141.460.60	1.2016.06.460.0	201606006	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	2'436'679.30	2'436'679.30		30	3.33%	-81'142.00	-81'142.00	Amort dès 2022
9141.460.62	1.2007.08.460.0	200708002	07-08 Ch. du Caudoz, assainissement	390'791.80	221'523.00		30	3.33%	-13'014.00	-13'014.00	
9141.460.63	1.2007.16.460.0	200716003	07-16 Ch. de Villardiez, assainissement	364'693.60	218'884.90		30	3.33%	-12'145.00	-12'145.00	
9141.460.65	1.2008.03.460.0	200803002	08-03 Rte de Vevey, assainissement	657'828.45	416'754.35		30	3.33%	-21'906.00	-21'906.00	
9141.460.66	1.2008.04.460.0	200804004	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	2'511'704.47	1'926'140.99		30	3.33%	-83'640.00	-83'640.00	
9141.460.67	1.2009.04.460.0	200904003	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	245'335.23	163'603.87		30	3.33%	-8'170.00	-8'170.00	
9141.460.68	1.2009.12.460.0	200912002	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisselet	15'723.05	9'958.50		30	3.33%	-524.00	-524.00	
9141.460.69	1.2009.13.460.0	200913005	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	1'408'930.45	1'080'458.10		30	3.33%	-46'918.00	-46'918.00	
9141.460.79	1.2014.07.460.0	201407004	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	707'197.75	612'997.75		30	3.33%	-23'550.00	-23'550.00	
9141.460.88	1.2014.24.460.0	201424005	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	4'625'718.45	4'317'644.45		30	3.33%	-154'037.00	-154'037.00	
9141.460.89	1.2015.11.460.0	201511004	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	237'909.55	206'217.55		30	3.33%	-7'923.00	-7'923.00	
9141.460.91	1.2013.15.460.0	201315003	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	458'993.80	367'283.80		30	3.33%	-15'285.00	-15'285.00	
9141.460.97	1.2012.01.460.0	201201005	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	260'984.70	226'220.70		30	3.33%	-8'691.00	-8'691.00	
9141.460.98	1.2012.06.460.0	201206003	12-06 Ch. du Grillon Sud	359'496.96	287'664.96		30	3.33%	-11'972.00	-11'972.00	
9141.460.99	1.2011.05.460.0	201105005	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	1'078'056.40	898'556.40		30	3.33%	-35'900.00	-35'900.00	

460 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT

-537'918.00 -975'150.00

9143.471.01	6.2002.22.460.0	20022201	02-22 STEP rationalisation de l'énergie	376'925.20	75'380.60		20	5.00%	-18'847.00	-18'847.00	
-------------	-----------------	----------	---	------------	-----------	--	----	-------	------------	------------	--

460 - TOTAL COMPTE 3312 - AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS

-18'847.00 -18'847.00

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2021	Montant préavis pr amort. 2023	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2022	Budget 2023	Commentaires
812 - RESEAU D'EAU											
9146.812.13	1.2017.03.812.0	201703007	17-03 Renouv.& acquis. véhicules 17-19	55'070.57	55'070.57		5	20,00%	-11'015.00	-11'015.00	Amort. dès 2022
812 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-11'015.00	-11'015.00	
9144.812.00	1.9999.99.812.2	999900040	Réseau d'eau capital	1'828'118.23	974'996.73		30	-	-60'937.25	-60'937.25	budget basé sur amort. 2022
9144.812.01	1.9999.00.812.1	999900031	Participation tiers frais réseau Eau - subside ECA	-276'087.69	-198'472.49		30	-	9'449.00	9'449.00	budget basé sur amort. 2022
9144.812.01	1.9999.00.812.4	999900032	Participation tiers frais réseau Eau - fournitures	-530'425.02	-320'628.18		30	-	17'681.00	17'681.00	budget basé sur amort. 2022
9144.812.01	1.9999.00.812.5	999900033	Participation tiers frais réseau Eau - taxe raccord.	-3'806'695.27	-3'095'429.17		30	-	126'890.00	126'890.00	budget basé sur amort. 2022
9144.812.02	1.9999.99.812.3	999999022	Investissements EMR eau	1'320'885.52	1'120'171.04		30	-	-44'030.00	-44'030.00	budget basé sur amort. 2022
9144.812.05	1.2017.10.812.0	201710005	17-10 Val d'Or & Coteau	69'519.92	67'203.92		30	3,33%	-2'316.00	-2'316.00	
9144.812.06	1.2018.06.812.0	201806004	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	569'277.49	569'277.49	670'000.00	30	3,33%		-22'311.00	Amort. prévu en 2023
9144.812.08	1.2017.07.812.0	201707001	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	327'827.52	305'993.52		30	3,33%	-10'917.00	-10'917.00	
9144.812.22	1.2019.03.812.0	201903006	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	221'179.01	221'179.01	227'000.00	30	3,33%		-7'560.00	Amort. prévu en 2023
9144.812.24	1.2019.10.812.0	201910003	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	145'448.65	145'448.65	226'000.00	30	3,33%		-7'526.00	Amort. prévu en 2023
9144.812.25	1.2017.17.812.0	201717006	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	586'678.66	586'678.66	571'000.00	30	3,33%		-19'015.00	Amort. dès 2023 (préavis bouclé)
9144.812.55	1.2004.04.812.0	200404002	04-04 Ch. Tilleuls chamblandes château sec	128'152.35	59'240.17		30	3,33%	-4'268.00	-4'268.00	
9144.812.56	1.2004.17.812.0	200417002	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	178'632.30	84'237.00		30	3,33%	-5'949.00	-5'949.00	
9144.812.57	1.2004.22.812.0	200422002	04-22 Ch. de Volson, réfection partielle	367'386.69	175'194.29		30	3,33%	-12'234.00	-12'234.00	
9144.812.58	1.2005.04.812.0	200504004	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	1'079'623.44	631'322.73		30	3,25%	-35'088.00	-35'088.00	
9144.812.59	1.2006.06.812.0	200606002	06-06 Ch. de l'Avenir réfection	214'765.15	134'258.21		30	3,33%	-7'152.00	-7'152.00	
9144.812.60	1.2016.06.812.0	201606007	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	652'420.62	652'420.62		30	3,33%	-21'726.00	-21'726.00	Amort. dès 2022
9144.812.61	1.2006.07.812.0	200607001	06-07 Avenir des sources communales de Pully	978'306.91	815'857.91		30	3,34%	-32'676.00	-32'676.00	
9144.812.62	1.2007.08.812.0	200708003	07-08 Ch. de Caudoz, remplacement conduites	81'268.80	46'064.15		30	3,33%	-2'707.00	-2'707.00	
9144.812.63	1.2007.16.812.0	200716004	07-16 Ch. de Villardiez, réseau d'eau	166'437.05	99'891.65		30	3,33%	-5'543.00	-5'543.00	
9144.812.65	1.2008.03.812.0	200803003	08-03 Rte de Vevey, conduites	188'056.05	119'135.35		30	3,33%	-6'263.00	-6'263.00	
9144.812.66	1.2008.04.812.0	200804005	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	27'141.10	20'812.40		30	3,33%	-904.00	-904.00	
9144.812.67	1.2009.04.812.0	200904004	09-04 Grand'Rue, aménagement urbains	118'953.35	79'320.91		30	3,33%	-3'962.00	-3'962.00	
9144.812.68	1.2009.12.812.0	200912003	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisselet	109'233.75	69'200.10		30	3,33%	-3'638.00	-3'638.00	
9144.812.69	1.2009.13.812.0	200913006	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	464'254.42	356'019.27		30	3,33%	-15'460.00	-15'460.00	
9144.812.79	1.2014.07.812.0	201407005	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	205'373.62	178'017.62		30	3,33%	-6'839.00	-6'839.00	
9144.812.88	1.2014.24.812.0	201424006	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	239'248.73	223'314.73		30	3,33%	-7'967.00	-7'967.00	
9144.812.89	1.2015.11.812.0	201511005	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	118'819.56	102'991.56		30	3,33%	-3'957.00	-3'957.00	
9144.812.91	1.2013.15.812.0	201315001	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	132'369.89	105'921.89		30	3,33%	-4'408.00	-4'408.00	
9144.812.92	1.2013.14.812.0	201314001	13-14 Montiller, travaux urgents	307'815.22	246'309.22		30	3,33%	-10'251.00	-10'251.00	
9144.812.97	1.2012.01.812.0	201201006	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	89'786.70	77'826.70		30	3,33%	-2'990.00	-2'990.00	
9144.812.98	1.2012.06.812.0	201206004	12-06 Ch. du Grillon Sud	132'212.29	105'794.29		30	3,33%	-4'403.00	-4'403.00	
9144.812.99	1.2011.05.812.0	201105006	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	518'706.96	432'341.96		30	3,33%	-17'273.00	-17'273.00	
812 - TOTAL COMPTE 3329 - AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									-179'838.25	-236'250.25	

Cpte bilan	Section	N° Immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2021	Montant préavis pr amort. 2023	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2022	Budget 2023	Commentaires
823 - RESEAU ELECTRIQUE											
9146.823.13	1.2017.03.823.0	201703008	17-03 Renouv.& acquis. véhicules 17-19	101'671.94	101'671.94		5	20.00%	-20'335.00	-20'335.00	Amort dès 2022
823 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-20'335.00	-20'335.00	
9144.823.00	1.9999.99.823.2	999900041	Réseau électrique, capital	372'715.27	111'814.77		20	5.00%	-18'635.75	-18'635.75	budget basé sur amort. 2022
9144.823.03	1.9999.99.823.3	999999023	Investissements EMR électricité	1'973'790.84	1'376'855.43		20	-	-98'690.00	-98'690.00	budget basé sur amort. 2022
9144.823.04	1.9999.00.823.4	999900034	Participation tiers réseau Electricité - fournitures	-1'225'079.62	-813'533.18		20	-	61'254.00	61'254.00	budget basé sur amort. 2022
9144.823.04	1.9999.00.823.5	999900035	Participation tiers réseau Electricité - taxe raccord.	-1'769'562.22	-1'220'268.82		20	-	88'479.00	88'479.00	budget basé sur amort. 2022
9144.823.05	1.2017.10.823.0	201710006	17-10 Val d'Or & Coteau	74'516.81	70'790.81		20	5.00%	-3'726.00	-3'726.00	
9144.823.06	1.2018.06.823.0	201806005	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	172'562.29	172'562.29	270'000.00	20	5.00%		-13'500.00	Amort prévu en 2023
9144.823.22	1.2019.03.823.0	201903007	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	179'352.83	179'352.83	372'000.00	20	5.00%		-18'600.00	Amort prévu en 2023
9144.823.24	1.2019.10.823.0	201910004	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	31'369.01	31'369.01	63'000.00	20	5.00%		-3'150.00	Amort prévu en 2023
9144.823.25	1.2017.17.823.0	201717007	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	208'966.38	208'966.38	382'000.00	20	5.00%		-19'100.00	Amort dès 2023 (préavis bouclé)
9144.823.32	1.2002.14.823.0	200214002	02-14 Ligne TL 8 - 67 - 48 prolongement	120'693.25	21'848.52		20	4.52%	-5'456.00	-5'456.00	
9144.823.36	1.2013.07.823.0	201307004	13-07 Ch. de Pallin	39'127.86	27'385.86		20	5.00%	-1'957.00	-1'957.00	
9144.823.55	1.2004.04.823.0	200404003	04-04 Ch. Tilleuls, Chamblandes, Château-Sec Sud	73'559.55	15'776.97		20	5.00%	-3'678.00	-3'678.00	
9144.823.56	1.2004.17.823.0	200417003	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	150'005.65	32'475.49		20	5.00%	-7'501.00	-7'501.00	
9144.823.57	1.2004.22.823.0	200422003	04-22 Ch. de Volson, rection partielle	102'500.35	22'800.60		20	5.00%	-5'126.00	-5'126.00	
9144.823.58	1.2005.04.823.0	200504005	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	459'487.21	179'316.15		20	4.88%	-22'423.00	-22'423.00	
9144.823.59	1.2006.06.823.0	200606001	06-06 Ch. de l'Avenir réfection	36'171.10	10'848.62		20	5.00%	-1'809.00	-1'809.00	
9144.823.60	1.2016.06.823.0	201606008	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	447'050.82	447'050.82		20	5.00%	-22'353.00	-22'353.00	Amort. dès 2022
9144.823.62	1.2007.08.823.0	200708004	07-08 Ch. du Caudoz, conduites	17'539.70	6'138.70		20	5.00%	-877.00	-877.00	
9144.823.63	1.2007.16.823.0	200716005	07-16 Ch. de Villardiez, réseau d'électricité	138'715.70	55'484.90		20	5.00%	-6'936.00	-6'936.00	
9144.823.65	1.2008.03.823.0	200803004	08-03 Rte de Vevey, conduites industrielles	62'258.48	28'015.83		20	5.00%	-3'113.00	-3'113.00	
9144.823.66	1.2008.04.823.0	200804006	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	130'623.19	84'900.03		20	5.00%	-6'532.00	-6'532.00	
9144.823.67	1.2009.04.823.0	200904005	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	53'968.10	26'980.46		20	5.00%	-2'699.00	-2'699.00	
9144.823.69	1.2009.13.823.0	200913007	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	284'534.99	184'946.24		20	5.00%	-14'227.00	-14'227.00	
9144.823.79	1.2014.07.823.0	201407006	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	28'135.58	22'507.58		20	5.00%	-1'407.00	-1'407.00	
9144.823.88	1.2014.24.823.0	201424007	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	398'604.45	358'742.45		20	5.00%	-19'931.00	-19'931.00	
9144.823.89	1.2015.11.823.0	201511006	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	83'223.83	66'575.83		20	5.00%	-4'162.00	-4'162.00	
9144.823.91	1.2013.15.823.0	201315002	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	3'127.70	2'185.70		20	5.00%	-157.00	-157.00	
9144.823.97	1.2012.01.823.0	201201007	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	164'799.30	131'839.30		20	5.00%	-8'240.00	-8'240.00	
9144.823.98	1.2012.06.823.0	201206005	12-06 Ch. du Grillon Sud	58'298.29	40'808.29		20	5.00%	-2'915.00	-2'915.00	
9144.823.99	1.2011.05.823.0	201105007	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	256'821.90	192'611.90		20	5.00%	-12'842.00	-12'842.00	
823 - TOTAL COMPTE 3329 - AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									-125'659.75	-180'009.75	



Commission des finances

Préavis No 20-2022 - Budget de l'année 2023
Rapport de la sous-commission chargée du budget de la
Direction Urbanisme et Environnement

Membres: Anne Schranz (rapporteuse), Jean-Robert Chavan,
Roger Zimet

Représentant de l'exécutif :
Municipalité : Lucas Girardet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2023 de la DUE. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par courriel le 28 octobre au Municipal M. Lucas Girardet, que nous tenons à remercier pour les réponses reçues de son département 6 jours plus tard.

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes :
→ Compte 42 - Urbanisme et Environnement (P. 24-25)
→ Compte 44 - Parcs, Promenades et Cimetières (P. 27-28)

La sous-commission a pris note de l'augmentation d'environ 19% par rapport au budget précédent, due pratiquement entièrement à de nouveaux et inévitables amortissements. Le reste des postes du budget restant strictement dans les limites de l'année antérieure, elle propose donc à la Commission des finances d'accepter le budget 2023 de la DUE. Veuillez trouver ci-dessous les questions que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

Questions de personnel :

P. X, 420.3012 : un auxiliaire de plus, commentaire P. 24 = renforcement des auxiliaires : pourquoi et quel est son rôle ?

Nous avons engagé un auxiliaire de plus au secrétariat au vu de la surcharge permanente de celui-ci et de la nécessité de mettre en place un accueil commun avec la DTSI à la réception (suite au départ du central téléphonique au greffe municipal). Cela permettra de mieux anticiper le départ des deux assistantes de direction actuelles (en juillet 2023 et février 2024) et d'évaluer les besoins réels en pourcentage pour le budget 2024.

P. X, 441-3012 : il ne reste que 2 apprentis paysagistes, l'apprenti floriculteur et les auxiliaires ont disparu. Est-ce l'abandon par la commune de toute activité horticole (sort de la serre des Boverattes).

Effectivement, le départ à la retraite du responsable de l'établissement horticole et la fin de l'apprentissage de la dernière apprentie (tous deux en 2022) ont poussé la Municipalité à remettre en question la pertinence de continuer à produire des fleurs. Cette activité se terminera à la fin de l'année et une nouvelle affectation pour le site des Boverattes est prévue dès 2023.

Questions particulières :

P. 24, 420.3145 : nous savons que cette somme fixe portée chaque année au budget et qui a été réduite, recouvre des petits aménagements sur le domaine public faits par la DUE. Pouvons-nous avoir des exemples d'aménagements réalisés et des exemples de ceux auxquels on a dû renoncer par manque d'argent ?

L'ensemble du mobilier urbain et diverses fournitures (banc publics, poubelles, plaquettes de rue) totalisent CHF 35'000.00 en moyenne annuelle.

Divers petits travaux de maçonnerie (réparation de murs, bordures, etc) totalisent CHF 10'000.00 en moyenne annuelle.

Le solde, soit CHF 25'000.00, permet de réaliser des projets modestes : fontaine publique, verdissement de toiture d'édicule, espace pour la biodiversité au chemin du Pré-des-Clos, réparation de petits ouvrages. Les possibilités d'amélioration d'espaces urbains ne manquent pas, néanmoins, nous adaptons nos interventions au budget de fonctionnement alloué. Pour des projets plus conséquents, ceux-ci font l'objet d'un préavis.

P. 25, 420.3311 : Amortissements ouvrages génie civil et assainissements CHF 945'200,- : détails chiffrés ?

Voir tableau annexé.

P. 25, 420.3329 : Autres amortissements du patrimoine administratif CHF 213'600,- : part s/le total consacrée au préavis 15-2019 et pourcentage de cette part p/rapport à l'amortissement total du dit préavis ?

Voir tableau annexé. La part d'amortissement pour le préavis 15-2019 est de CHF 180'000.00 et cela représente 20% du crédit voté de CHF 900'000.00, soit un amortissement sur 5 ans comme indiqué dans le préavis.

P. 25, 420.3526 : des détails du poste sont souhaités.

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL), frais de fonctionnement selon une clé de répartition validée au COPIL le 6.09.2011 - chiffres de la population au 31.12.2010 (voir facture annexée).

P. 25, 420.4313 : les émoluments administratifs sont budgétés avec une forte hausse par rapport à 2022 (mais au niveau des comptes 2021). Quels sont les types d'émolument en hausse ?

Cela concerne principalement les émoluments relatifs aux permis de construire et les émoluments relatifs aux autorisations pour des travaux minimes.

P. 28, 441.3123 : plus d'achat d'électricité ? Est-ce un oubli ?

Non, ce compte servait uniquement à payer la facture d'électricité pour le chauffage du tunnel de culture de l'établissement horticole. Vu que Parcs et promenades n'exploitera plus l'établissement horticole à partir du 1er janvier 2023, ce compte a été supprimé.

P. 28, 441.3145 : ce poste de charges atteint année après année plus de CHF 1,4 million correspondant pour l'essentiel à des honoraires versés à des prestataires tiers pour entretenir les espaces verts et les plantations. Comme il y a plusieurs années que nous n'avons pas demandé la ventilation de ce poste, pouvez-vous nous redonner le détail ?
Voir annexe 1 en fin de rapport

P. 28, 441.3185 : Honoraires et frais d'expertises CHF 50'300,- : détail des honoraires et expertises budgétisés selon la nature habituelle de ces frais, par rapport aux exercices précédents ?

Voir annexe 2 en fin de rapport

P. 28, 441.3188 : quels sont ces frais de transports qui disparaissent en 2023 ?

Il s'agit d'une erreur de saisie, le montant budgété est identique à celui de 2022. Cette erreur sera corrigée par une demande de crédit supplémentaire début 2023.

P. 28, 441-3329 : Autres amortissements du patrimoine administratif CHF 229'000,- : détail de ces amortissements du patrimoine administratif ?

Voir tableau ci-attaché.

Annexe 1

3145	ENTRETIEN DES PARCS ET DES ZONES DE LOISIRS	1'389'700.00
Verrière : Broyage de branches et recyclage d'autres déchets verts. (tonte de gazon, foin, déchets de taille et tous déchets végétaux)		34'000.00
.		
Entretien du secteur 1 :		
Réservoir des Daillettes/Parc des Daillettes/collège de Fontanettaz/ 4 Vents station électrique de Leisis/réservoir de Rennier/accotements du ch. de Rennier selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry		58'800.00
.		
Entretien du secteur 2 :		
Collège de Chantemerle/église de Chantemerle/esplanade de Chantemerle/ prairie naturelle de Chantemerle/plates-bandes av. de Bellevue et ch. des Oisillons selon contrat avec entreprise Menetry SA à Bioley-Orjulaz		89'900.00
Entretien du talus nord de la surface sportive et abri PC (contrat annuel entr.Menetry)		12'000.00
.		
Entretien du secteur 3 :		
Centre sportif de Rochettaz (terrain A et alentours+ zones périphériques+étang/ Club-House du Tennis club, alentours du dit et des courts de tennis/ch. de l'Etang selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry		94'400.00
Réfection annuelle et soins à la pelouse du terrain de foot "A", RealSport		15'750.00
Fauchage prairies talus, bords de routes		2'100.00
.		
Entretien du secteur 4 :		
Collège Arnold-Reymond/quartier du Pré de la Tour/av.de Lavaux/Parc toiture Migros/ EMS Pré de la Tour/av. du Tirage/ pl. de la Gare/parc Pré de la Cure selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry		113'200.00
Place de jeux Pré des Clos: entretien nouvelles plantations		10'000.00
.		
Entretien du secteur 5 :		
Collège Principal/collège Pierre d'Arvel et Loth/église St-Maurice/église du Coteau/ Ramuz Est y.c. avenants selon contrat avec entreprise J. Arm, à Forel		159'900.00
Entretien parcelle Route des Anciens Moulins 22		8'000.00
.		
Entretien du secteur 6 :		
Collège de Mallieu/bâtiment administratif damataire 13/ av. de Lavaux Est selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry		51'300.00
Fauchage prairies talus, bords de routes		1'500.00
.		

Entretien du secteur 7 :	
Collège et église de Chamblandes/terrain de sports de Carvahlo/parc Emilienne/Ramuz Ouest selon contrat avec entreprise Menetrey SA à Biolley-Orjulaz	62'600.00
Ramuz - Source Arrêt TL, entretien nouvelles plantations	5'000.00
.	
Entretien du secteur 8 :	
Chemin piétonnier et arborisation au droit du centre administratif de Tetra-Laval, à l'av. Général Guisan/accotements du ch. du Manoir selon contrat avec entreprise J. Arm, à Forel	9'300.00
.	
Entretien du secteur 9 :	
Collège des Alpes/aménagements sportifs périphériques/av. des Alpes tronçon Est selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	56'300.00
Collège des Alpes : entretien plantations Skate-park	1'500.00
Fauchage talus prairie et talus bords de route	2'000.00
Place de jeux: entretien nouvelles plantations	10'000.00
.	
Entretien du secteur 10 :	
Giratoires de la Perraudettaz et du ch. du Liaudoz et leurs abords selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	10'000.00
.	
Entretien du secteur 11 :	
Piscine Pully-Plage/place du Port de Pully (Pitch)/STEP+terrain de sports face STEP selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	117'500.00
Entretien plantations entrée Ouest + parking	11'300.00
Réfection pelouse + traitement trèfles	7'000.00
.	
Entretien du secteur 12 :	
Collège de Mallieu, entretien toitures végétalisées selon contrat entre. Geneux-Dancet	7'000.00
.	
Entretien du secteur 13 :	
Collège Arnold-Reymond, entretien toitures végétalisées selon contrat entre. Geneux-Dancet	17'150.00
.	
Entretien du secteur 14 :	
Av. de Lavaux Est, Giratoire Samson-Reymondin, selon contrat avec entreprise J.-F. Charmoy à la Croix-sur-Lutry	9'400.00
Ch. de Pallin: entretien nouvelles plantations	5'000.00
.	
Entretien du secteur 15 :	
Montillier - Fau-Blanc, entretien plantations	3'000.00
Av. de Lavaux 63 carrefour Clèrgère : entretien des plantations	3'800.00
.	
Entretien du patrimoine arboricole communal :	
Elimination chenilles processionnaires du pin, intervention entreprises externes	3'000.00
Abattage d'arbres	35'000.00

Entretien, haubanage d'arbres majeurs	65'000.00
Renouvellement d'arbres d'avenue : fourniture des arbres, fosses, plantation, tuteurage	30'000.00
.	
Entretien spécifique des places de jeux pour enfants :	
Remplacement de pièces défectueuses,	4'000.00
Sécurisation ponctuelle suite rapport BPA	45'000.00
Parc Guillemin pataugeoire : mise en service et hivernage + produits de traitement	7'500.00
Panneaux signalétiques pour place de jeux	5'000.00
.	
Travaux de construction et/ou de réfection d'ouvrages et d'équipements spécifiques :	
Serrureries diverses	3'500.00
Mobilier urbain (bancs, poubelles, etc)	10'000.00
.	
Entretien spécifique du cimetière de Chamblandes :	
Remplacement des haies de thuyas et végétalisation pour biodiversité	7'000.00
Réfection des cheminements piétons et alignement bordures 1 secteur/an	25'000.00
.	
Réseaux d'arrosage :	
Recherche de fuite d'eau et réparation sur réseaux d'arrosage	20'000.00
Mise en service et hors service saisonnières	25'500.00
Modification des réseaux d'arrosage automatiques dans les secteurs	24'000.00
Abonnement annuel Waterclick (gestion a distance de l'arrosage)	4'000.00
Révision annuelle des disconnecteurs	6'500.00
.	
Fontaines :	
Mise en service et hors service des fontaines P+P + entretien annuel	12'000.00
.	
Aménagements paysagers divers	50'000.00
.	
Parcelle des 4 Vents : gestion des moutons d'Ouessant	7'000.00
Plantes invasives : contrôles et éradication	8'000.00
Parc animalier Guillemin (daims) ancien 9209.441.00 supprimé en 2018	4'000.00

Annexe 2

3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	50'300.00
	Honoraires divers :	
	honoraires architecte-paysagiste et mandataires, études paysagères, avant-projets et projets	10'000.00
	Audit et contrôle des places de jeux	8000.00
	.	
	Expertises d'arbres d'ornement majeurs :	
	expertises VTA et tomographies	10'000.00
	relevé et mise à jour de l'inventaire des arbres communaux	20'000.00
	.	
	Analyses :	
	analyses des sols et terreaux de culture	1'000.00
	analyses pédologiques des pelouses	800.00
	analyses eau pataugeoire Guillemin (Laboratoire cantonal)	500.00

Schéma Directeur Est Lausannois (SDEL)

Pertes et Profits 2021			
FONCTIONNEMENT	Budget 2021 Fr.	Comptes 2021 Fr.	Comptes 2020 Fr.
Charges	363'500.00	318'221.50	341'577.05
Salaires	248'000.00	224'155.55	229'196.25
Cotisations AVS/AC/AF	25'000.00	20'370.15	21'899.15
Caisse de pension	37'000.00	37'242.65	35'344.35
Assurances accidents	6'500.00	7'460.10	8'050.20
Remboursement des frais - débours	2'000.00	289.50	396.30
Frais de formation du personnel	2'000.00	150.00	150.00
Frais de recherche du personnel	0.00	0.00	0.00
Imprimés et fournitures de bureau	3'000.00	3'734.10	2'302.45
Achats équipements de bureau	2'000.00	373.95	10'410.20
Entretien équipements de bureau	3'000.00	0.00	0.00
Aménagements nouveaux locaux	0.00	0.00	0.00
Loyer bureau SDEL	14'000.00	15'383.30	16'020.55
Frais de séances	0.00	0.00	0.00
Frais d'affranchissement et CCP	500.00	74.80	172.50
Frais de téléphone	500.00	2'108.80	2'206.55
Honoraires mandats spécialistes	6'000.00	557.05	1'959.05
Honoraires informatique	5'000.00	2'256.00	7'643.85
Primes d'assurances locaux	1'000.00	825.65	848.35
Honoraires Commune Boursière	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Frais divers	5'000.00	239.90	1'977.30
Produits	(363'500.00)	(318'221.50)	(341'577.05)
Intérêts créanciers			
Ventes et prestations diverses		(200.00)	(100.00)
Subventions du canton	(114'122.00)	(114'120.00)	(114'120.00)
Participation des communes aux frais de fonctionnement	(249'378.00)	(203'901.50)	(227'357.05)
HORS FONCTIONNEMENT			
Charges	442'000.00	47'564.65	100'507.75
Chantier 1 - transport publics			6'170.80
Chantier 2 - stationnement	80'000.00		0.00
RC777 - Rives du lac	40'000.00	16'503.20	25'693.80
Chantier 6 - Corsy/Conversion	150'000.00		17'850.00
Stratégie communication	48'000.00	7'178.60	32'221.36
Schéma directeur	100'000.00	23'882.85	18'571.79
Etudes diverses	24'000.00		0.00
Produits	(442'000.00)	(47'564.65)	(100'507.75)
Participation du Canton - aménag.territoire	(63'000.00)	(7'426.44)	(11'561.20)
Participation du Canton - charges de trafic	(174'000.00)		0.00
Participation du Canton - Promotion écon.			0.00
Participation des communes aux frais d'étude hors de fonctionnement	(205'000.00)	(40'138.21)	(88'946.55)
- = Bénéfice/+ =Perte de l'exercice	0.00	0.00	0.00

le 16 février 2022

Boursier de la Commune de Pully

Claude-Alain Chuard

SDEL - Répartition des coûts de fonctionnement - Année 2021

Total des charges - chapitre 421 318'221.50
 Total des revenus - chapitre 421 -114'320.00

Total des charges à répartir - chapitre 421 203'901.50

Coûts 50% du montant réparti entre les 4 communes du SDEL (soit 12.5% du montant total par commune)

50% réparti au prorata du nombre d'habitants/commune.

Communes	Population 31.12.2010		Participations selon clé de répartition validée au COPIL du 06.09.2011 - Chiffres de population au 31.12.2010			
	nombre d'habitants	Pourcentage de la population totale	50% au prorata du nombre d'habitants	50% réparties entre les communes	TOTAL	% total
Belmont	3'356	10.73%	10'939.94	25'487.69	36'427.63	17.87%
Lutry	9'328	29.83%	30'407.56	25'487.69	55'895.25	27.41%
Paudex	1'383	4.42%	4'508.32	25'487.69	29'996.01	14.71%
Pully	17'208	55.02%	56'094.92	25'487.69	81'582.61	40.01%
	31'275	100.00%	101'950.73	101'950.75	203'901.50	100.00%



Lausanne-Morges
Est Lausannois

- 2021 -

VILLE DE PULLY Direction des finances et de l'équipement	
R 16 FEV. 2022	17
Copie	

DIRECTION DE L'URBANISME	
Véhicé le 28.02.2022	Visa: <i>VA</i>
Bon pour CHF 81'582.61 Le Directeur: _____	
Comptes à Débiter:	Compte à Créditer
3526.426	
Pièces N°	Libellé: <i>SDEL</i> <i>Frais de fonctionnement</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Engagé	<input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Soldé

Commune de Pully
Bourse communale
Av. du Prieuré 2
1009 Pully

DUE1

Facture n° : 21/2021

Concerne : Frais de fonctionnement bureau technique – Année 2021

Pully, le 16 février 2022

Désignation	Montant
Frais de fonctionnement pour l'année 2021 bureau technique du SDEL (Schéma directeur de l'Est lausannois), selon décompte final 2021 en attente de validation par le COPIL	81'582.61
Total à payer jusqu'au 16.03.2022	81'582.61

Annexes : - comptes fonctionnement 2021
- tableau de répartition entre les partenaires du SDEL

Au moyen du bulletin de versement ci annexé

SDEL, p.a. Ville de Pully, Service des finances, Av. du Prieuré 2 – 1009 Pully

Tél : 021/721.31.34
Fax : 021/721.31.15
CCP 10-368-0
E.mail : finance@pully.ch

Compte bilan	Section	N° Immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2021	Montant préavis pr amort. 2023	Nb. année amort.	Taux amort.	Budget 2023
Compte 420.3311 - amortissement ouvrages génie civil et assainissement									
9141.420.01	1.2017.11.420.0	201711001	17-11 Village (est) / Gare - Clergère Sud	1 028 600,15	1 028 600,15		30	3,33%	-34 253,00
9141.420.05	1.2017.10.420.0	201710001	17-10 Val d'Or & Coteau	236 968,95	225 119,95		20	5,00%	-11 849,00
9141.420.22	1.2019.03.420.0	201903001	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	55 274,20	55 274,20	140 000,00	20	5,00%	-7 000,00
9141.420.25	1.2017.17.420.0	201717002	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	364 237,77	364 237,77	410 000,00	20	5,00%	-20 500,00
9141.420.39	1.2001.08.420.0	200108002	01-08 Av. des Collèges, aménagements urbains	314 428,15	136 311,81		30	3,33%	-10 471,00
9141.420.40	1.2013.19.420.0	201319002	13-19 Ramuz-Source-Carvalho	15 097,75	12 582,75		30	3,33%	-503,00
9141.420.41	1.2001.14.420.0	200114002	01-14 Liaudoz, déviation, passage inf.	109 032,10	50 902,10		30	3,33%	-3 631,00
9141.420.58	1.2005.04.420.0	200504001	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	258 354,24	155 059,44		30	3,33%	-8 604,00
9141.420.60	1.2016.06.420.0	201606002	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	1 192 001,46	1 192 001,46		20	5,00%	-59 601,00
9141.420.66	1.2008.04.420.0	200804001	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	31 654,30	24 269,16		30	3,33%	-1 055,00
9141.420.67	1.2009.04.420.0	200904001	09-04 Grand'Rue, aménagement urbains	2 074,60	1 378,00		30	3,33%	-70,00
9141.420.69	1.2009.13.420.0	200913001	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	109 038,20	83 617,59		30	3,33%	-3 631,00
9141.420.72	1.2010.05.420.6	201005001	10-05 PALM Priorité A, études (PALM)	284 422,60	284 422,60		3	33,33%	-94 799,00
9141.420.73	1.2010.05.420.7	201005003	10-05 PALM Priorité A, études (SDEL)	321 002,42	321 002,42		3	33,33%	-106 991,00
9141.420.74	1.2010.05.420.8	201005004	10-05 PALM Priorité A, études (Connexes)	1 177 010,81	1 177 010,81		3	33,33%	-392 298,00
9141.420.79	1.2014.07.420.0	201407002	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	40 577,61	35 169,61		30	3,33%	-1 352,00
9141.420.81	1.2014.11.420.0	201411001	14-11 PQ "Vallon de la Paudèze"	341 208,00	341 208,00	350 000,00	5	20,00%	-70 000,00
9141.420.88	1.2014.24.420.0	201424001	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	170 590,70	153 530,70		20	5,00%	-8 530,00
9141.420.89	1.2015.11.420.0	201511001	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	11 256,95	9 004,95		20	5,00%	-563,00
9141.420.91	1.2013.15.420.0	201315005	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	45 595,50	36 481,50		30	3,33%	-1 519,00
9141.420.93	1.2013.02.420.0	201302001	13-02 Secteur Gare, phase 1	2 624 166,46	2 362 011,46		30	3,33%	-87 385,00
9141.420.97	1.2012.01.420.0	201201002	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	269 057,65	215 245,65		20	5,00%	-13 453,00
9141.420.99	1.2011.05.420.0	201105001	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	215 256,45	179 411,45		30	3,33%	-7 169,00
TOTAUX									-945 227,00 => arrondi à -945'200,00
Compte 441.3329 - autres amortissements du patrimoine administratif									
9149.441.08	1.2013.05.441.0	201305001	13-05 Entretien aménagement paysagers	450 304,45	135 088,00		10	10,00%	-45 031,00
9149.441.09	1.2018.16.441.0	201816001	18-16 Entretien aménag. paysagers - Etape 2	1 590 229,37	1 590 229,37	1 840 000,00	10	10,00%	-184 000,00
TOTAUX									-229 031,00 => arrondi à -229'000,00
Compte 420.3329 - autres amortissements du patrimoine administratif									
9149.420.07	1.2019.15.420.0	201915001	19-15 Collège principal - Plan affect./concours	595 328,06	595 328,06	900 000,00	5	20,00%	-180 000,00
9149.420.93	1.2013.02.420.0	201302002	13-02 Secteur Gare phase 1	504 092,90	403 223,90		15	6,67%	-33 623,00
TOTAUX									-213 623,00 => arrondi à -213'600,00

Selon votre demande, la part d'amortissement pour le préavis 15-2019 est de CHF 180'000.00 et cela représente 20% du crédit voté de CHF 900'000.00, soit un amortissement sur 5 ans comme indiqué dans le préavis

Service des finances,
Pully, le 28.10.2022



Commission des finances

Préavis No 20-2022 - Budget de l'année 2023
Rapport de la sous-commission chargée du budget de
la Direction de la Jeunesse, des Affaires sociales et de la
Sécurité publique

Séance(s) : présentiel (jeudi 3 novembre 2022) - échange de courriels questions-réponses

Membres: Robin Carnello, François Logoz, Paul Emile Marchand, Bertrand Yersin

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Jean-Marc Chevallaz

Administration : Alain Delaloye, Morgan Alexaline

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Les membres de la sous-commission ont chacun attentivement examiné le budget 2023 de la DJAS. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par e-mail à Monsieur le conseiller municipal Jean-Marc Chevallaz. Nous tenons à le remercier ainsi que le chef de service, Monsieur Alain Delaloye, et l'adjoint, Monsieur Morgan Alexaline, pour la clarté de leurs réponses.

De manière générale, nous n'avons pas constaté de variations conséquentes ou inhabituelles dans les comptes présentés par la DJAS. Vous trouverez ci-dessous des explications complémentaires aux remarques et observations présentées dans la brochure du budget 2023.

50 ADMINISTRATION DES ECOLES

500.3185 Ce poste contient sensiblement les mêmes dépenses qu'au budget 2022, avec un report de certains projets. La répartition détaillée est la suivante :

La répartition est la suivante :

Figurait déjà au budget 2022

- Étude sur le réfectoire secondaire = CHF 15'000.00
- Honoraires pour formateur des surveillants aux études surveillées = CHF 2'500.00
- Analyse des besoins en mobilier scolaire et acquisition d'un outil de gestion des inventaires = CHF 10'000.00

Nouveau

- Honoraires animations jeunesse : CHF 6'000.00
 - Site internet jeunesse : CHF 10'000.-
- TOTAL : CHF 43'500.00

500.3653 Le montant est identique au budget 2022 et a été augmenté de CHF 50'000.- par rapport au budget des années précédentes (CHF 400'000 dans les budgets 2019 à 2021). Le montant se décompose en :

CHF 270'000.- qui se base sur un ration canton / commune et qui est calculé par le service des Finances

CHF 180'000.- qui est un montant forfaitaire basé sur un tarif par habitant

51 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

513 L'offre en réfectoire scolaire primaire est en développement avec aujourd'hui 2 réfectoires primaire (La Salamandre et L'entre-deux). Selon les comptes 2021, les réfectoires primaires entraînent un excédent de charge à hauteur de CHF 94'000.-. Le budget 2022 prévoit un excédent de charge de CHF 100'000.- et le budget 2023 de CHF 184'000.-.

Depuis la rentrée scolaire 2022, la prestation a évolué avec la possibilité de commander des repas chauds livrés sur place (apporter son propre pique-nique reste possible). Le repas est entièrement refacturé aux parents. A pleine capacité des réfectoires (jusqu'à 90 enfants), les charges s'élèvent aux alentours de CHF 2'000.- par élève et par an. A ce stade, 65 enfants bénéficient des prestations en besoin parascolaire à midi.

52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

520.3907.00 & 3908 : Charges 2021 supérieures par rapport au budget 2022-2023 et augmentation de 240K par rapport au budget 2022.

Question : De quoi s'agit-il ? Est-il possible d'avoir plus de détail concernant cette augmentation par rapport au budget 2022 ?

Réponse : Les comptes 39 et 49 sont en main du service financier. Cependant le 3907.00 concerne le bâtiment Arnold Reymond et le 3908 l'Octogone. Les charges en 2021 étaient

en grande partie dû au Covid (machine à vapeur pour nettoyer les sols, désinfection des salles et poignées très régulièrement, etc.).

520.4360 & 4512 & 4522 : Gros écart entre les comptes 2021 et les budgets 2022-2023.

Question : Pourquoi les revenus budgétés sont-ils si éloignés des montants réellement perçus ? Qu'est-ce qui explique une telle différence, s'agit il de conséquence du Covid ?

Réponse : Le 4360 est alimenté uniquement par la refacturation des repas aux parents pour les sorties scolaires. L'augmentation au budget de ce dernier par rapport au budget 2022 s'explique par l'augmentation du nombre d'élève à Pully.

Le 4512 concerne des participations que nous recevons pour les sports facultatifs et les subsides J+S.

Le 4522 concerne la refacturation des élèves d'autres communes qui sont scolarisés au sein de l'établissement secondaire de Pully.

Ces trois comptes ont été impactés en 2021 par la pandémie d'où une si grande différence par rapport aux budgets 2022-2023.

521 RÉFECTOIRE SCOLAIRE DU SECONDAIRE

521.4359 : Revenus divisé par deux entre les comptes 2021 et les budgets 2022-2023.

Question : Pourquoi les revenus budgétés sont-ils si éloignés des montants réellement perçus ? Qu'est-ce qui explique une telle différence, s'agit il de conséquence du Covid ?

Réponse : Le réfectoire secondaire est à nouveau ouvert complètement et son offre est à nouveau complète. Lors du Covid ce dernier a fonctionné à demi régime.

53 ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Pas de question

54 OFFICE REGIONAL D'ORIENTATION

Pas de question

56 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE

Pas de question

56 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE

Pas de question

57 CAMPS SCOLAIRE ET COLONIES

570.3012 Le Home école va rouvrir en 2023. La différence de traitement et d'effectif du personnel auxiliaire s'explique par l'augmentation de 80% à 100% d'une monitrice engagée en 2022 à 80% (CHF 78'000.- pour le 100%) et par l'engagement pendant les classes de neige d'un moniteur supplémentaire (CHF 27'000.-) Cet engagement supplémentaire est

justifié selon les réponses reçues par la nécessité d'encadrer les activités de neige, ceci pour des raisons de sécurité dans l'encadrement sportif (obligation légale).

570.3061: Il s'agit d'une imputation interne d'un loyer.

570.3189: Le poste frais divers présente une très forte augmentation. Le service le justifie par un retard dans la livraison du home-école des Mosses au 28 février 2023. Le service a donc dû louer l'auberge de jeunesse de Château d'Oex afin d'assurer la prestation pour les classes de 8P. Les conditions de location ont changé et sont plus onéreuses. Cette hausse des frais généraux n'est pas pérenne.

60 ADMINISTRATION

Pas de question

61 CORPS DE POLICE ET SIGNALISATION

Pas de question

71 SERVICE SOCIAL

P710/3011 & 3012 : Traitement du personnel : Budget de 467'000,- (en 2022 : 382'000,- /comptes 2021 : 392'000,-)

Question : comment s'explique cette différence de 85'000,- par le simple engagement d'un travailleur social partagé avec l'Espace Jeunes (budget du personnel de l'Espace Jeunes 388'000,- sans les charges sociales) + auxiliaires ?

Réponse : La différence de CHF 85'000 est répartie sur les deux comptes :

-3011 : CHF 30'000,- (2022 = CHF 290'000 - 2023 = CHF 320'000)

Il s'agit de l'argent prévu pour le 30% du travailleur social (= CHF 23'000,-) et des sommes prévues pour les augmentations et l'indexation (3500) + un chgt de classe salariale (la secrétaire assistante a pris la responsabilité du secrétariat) (3500)

-3012 : CHF 55'000,- (2022 = CHF 92'000 - 2023 = 147'000). Il s'agit de la somme prévue pour le remplacement du congé maternité de la responsable du secrétariat (CHF 30'000,-) et d'un stagiaire suppl. que nous gardons pour terminer sa HEG (en lieu et place de l'apprenti)(CHF 25'000,-)

P710/3099 : Charges diverses : 3'700,- (300,- sur les comptes 2021 !)

Question : de quoi s'agit-il ?

Réponse : Il s'agit de montants définis par la directive relative aux remboursements des frais et débours du 01.07.2016 :

-15.00/collaborateur pour apéro et repas de fin d'année

-130.00/collaborateur pour sortie annuelle de direction. Cette sortie n'a pas eu lieu en 2021, donc le budget n'a pas été utilisé.

P710/3185 : Frais d'études (faisabilité de projets pré- et para-scolaires & besoins scolaires. Total 45'000,-.)

Questions : Quel est le calendrier de ces études ? Quelle est le degré de leur nécessité ?

Réponse orale : Un montant de 15'000,- est prévu pour un mandat d'étude relatif au réfectoire d'Arnold Reymond, et une réserve de 35'000,- en cas d'opportunité de réaliser des études ponctuelles sur les besoins scolaires ou parascolaires.

P710/3655 : Subvention pour les abonnements TL (budget 24'800,-/ 11'400,- sur les comptes 2021)

Question : quelle est l'obligation de la commune à donner cette subvention ?

Réponse : Cette aide est non-obligatoire et émane d'une volonté politique de soutien aux habitants les moins aisés de la Commune dans le but de favoriser la cohésion sociale. Décision municipale 2022.025/6.1.2 du 03.08.2022 de passer de 15.00 à 30.00 dès le 01.01.2023.

P710/3655.03 : Réseau d'accueil enfance (budget 200'000,-/ 114'000,- sur les comptes 2021)

Question : quels sont les nombres 2021, 2022 et 2023 estimés des enfants accueillis à Paudex ? Le nombre a-t-il augmenté de 75% comme le budget ?

Réponse : Montans facturés à la DJAS.

Garderie Les Petits Pas/Remarques : Comptes 2021 64'540,- Sur la base d'une quote part de tranches utilisées par les enfants de Pully (17% en 2021), Paudex refacture une partie de la couverture de déficit. La participation des parents ayant été plus élevée en 2021, la couverture de déficit est moins élevée que prévue. Donc la refacturation également. Budget 2022 : 80'000,- Sur la base d'une quote part de tranches estimées pour les enfants de Pully (17%), Paudex refacture une partie de la couverture de déficit. Dans le budget 2022, la participation des parents estimée a été ajustée à la baisse par rapport aux comptes 2021, par prudence. Donc la refacturation budgétée est plus élevée. Budget 2023 : 80'000,- Sur la base d'une quote part de tranches estimées pour les enfants de Pully (17%), Paudex refacture une partie de la couverture de déficit. Dans le budget 2023, la participation des parents est estimée idem que pour 2022.

UAPE L'Escalier/Remarques : Comptes 2021 : 3'501,- Si les tranches utilisées dépassent le droit des tranches issu de l'accord historique correspondant à 8 enfants, Paudex refacture une partie du déficit. Les aides financières reçues de l'OFAS (année II) ont fait baisser la couverture de déficit sur 3 ans. Donc la refacturation est moindre. Budget 2022 : 10'000,- Dans le budget 2022, les aides financières estimées de l'OFAS (année III) sont moins élevées que dans les comptes 2021, car seules les places occupées sont financées. La refacturation est donc plus élevée. Budget 2023 : 20'000,- Fin des aides financières de l'OFAS et fin du droit d'accueil équivalent à 8 enfants. La refacturation est donc plus élevée.

P710/3665 : Aides communales directes (budget 99'000,-)

Question : quelle est l'obligation de la commune à donner cette aide ?

Réponse : Ces aides sont non-obligatoires et émanent d'une volonté politique de soutien aux habitants les moins aisés de la Commune dans le but de favoriser la cohésion sociale. Elles consistent en :

- Frais d'expulsion dévolus à la Commune : 7'500,-
- Aides financières directes : 9'000,-
- Distribution des sacs taxés destinés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, ou souffrant d'incontinence : 60'000,-
- Distribution des sacs taxés destinés aux nouveaux parents : 27'000,-

72 PREVOYANCE SOCIALE

P720/3655 & 3665 : Entre ces 2 rubriques (aide et subvention + aides individuelles de prévoyance sociale), augmentation du budget de 21% par rapport aux comptes 2021, alors que la participation communale à la facture sociale est déjà largement trop excessive par rapport aux moyens financiers de la commune.

Question : Le budget alloué aux rubriques 3655 & 3665 (250'000,-) est-il contrôlable, c'est-à-dire possible de le limiter à un plafond ?

Réponse orale : identique à celle(s) rapportée(s) ci-dessus au point P710/3655 & 3665, à savoir que ces aides sont non-obligatoires et émanent d'une volonté politique de soutien aux habitants les moins aisés de la Commune dans le but de favoriser la cohésion sociale.

73 SANTE PUBLIQUE

Pas de question

74 OFFICE DU LOGEMENT

Pas de question

76 PETITE ENFANCE

Pas de question

Fondée sur ce qui précède ainsi qu'aux réponses satisfaisantes données aux questions de détails de la sous-commission, cette dernière propose à la Commission des finances d'accepter le budget 2023 de la DJAS tel que proposé dans la mesure où la COFIN admettra les bases de l'ensemble du budget de la commune.

La sous-commission DJAS

Robin Carnello, François Logoz, Paul Emile Marchand, Bertrand Yersin